



M.A.T.D.



Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
Conseil national des organisations de la société civile guinéenne
Association nationale des Communes de Guinée

DEBATS LOCAUX
SUR LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION

RAPPORT

Février 2012

*« Mobilisons-nous pour réussir notre décentralisation
au service
du développement et de la démocratie ! »*

Abdoulaye DIALLO
Chérif Salah BAH
Jonas KAMANO
Sabou KEÏTA

Avec le soutien du PROJEG et de la coopération française



LISTE DES ACRONYMES

ANCG	Association Nationale des Communes de Guinée
APEAE	Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole
CDL	Contribution au Développement Local
CCL	Code des Collectivités Locales
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile de Guinée
COC	Chargé d'Organisations des Collectivités
CR	Commune Rurale
CRD	Communauté Rurale de Développement
CU	Commune Urbaine
DMR	Directeur des Microréalisations
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GNF	Franc Guinéen
JNV	Journée Nationale de Vaccination
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
OCB	Organisation Communautaire de Base
OSC	Organisation de la Société Civile
PACV	Projet d'Appui aux Communautés Villageoises
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PDL	Plan de Développement Local
PROJEG	Programme concerté de Renforcement des capacités des
OSC	Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France)
SGCA	Secrétaire Général Chargé de l'Administration
SGCD	Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées
SPD	Services Préfectoraux de Développement
SPTD	Service Public de Transfert des Déchets
STD	Services Techniques Déconcentrés

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	2
SOMMAIRE	3
AVANT PROPOS	4
1. METHODOLOGIE	5
2. LES DEBATS LOCAUX EN CHIFFRES	6
3. PAROLES D’ACTEURS	8
RESSENTIS DE LA TUTELLE RAPPROCHEE.....	8
RESSENTIS DES ELUS LOCAUX.....	9
RESSENTIS DES AUTORITES DE QUARTIERS ET DISTRICTS.....	11
RESSENTIS DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES	13
RESSENTIS DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX	13
RESSENTIS DES REPRESENTANTS DE PARTIS POLITIQUES.....	14
RESSENTIS DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE	14
RESSENTIS DES REPRESENTANTS DES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT	16
RESSENTIS DES CITOYENS	17
4. ASPECTS GENERAUX ABORDES AU COURS DES DEBATS LOCAUX	19
ASPECTS LIES A LA LEGISLATION EN VIGUEUR.....	19
RAPPORT DES CITOYENS AVEC LEUR TERRITOIRE	20
MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES LOCALES	21
TRANSFERT DES COMPETENCES	22
COMPETENCES DES ACTEURS ET LEUR NIVEAU D’IMPLICATION.....	23
CONCLUSION	27
ANNEXES	30

AVANT PROPOS

Le discours programme du 22 décembre 1985 prononcé par feu le Président Lansana Conté a servi de base au lancement de la décentralisation en Guinée. A partir de cette date repère, les dispositifs permettant aux collectivités de prendre leur destin en main ont été mis en place. Entre 1988 et 1992, l'ensemble des collectivités locales – communes urbaines et communautés rurales de développement – ont été créées. Malheureusement, l'introduction de la décentralisation en Guinée n'a pas fait l'objet de concertations élargies en vue de tenir compte des réalités du terrain.

Partant de ce constat et dans le souci d'insuffler une nouvelle dynamique au processus de décentralisation et de développement local, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSC-G) et l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) ont lancé des débats locaux dans les 38 préfectures de la Guinée. Cette action tripartite a bénéficié de l'appui technique et financier de la coopération française à travers le fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Sortie de crise » dans sa composante 3 « Appui à la gouvernance locale ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, des discussions ont été engagées entre les différents partenaires du projet. Le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéenne (PROJEG) a été associé aux réflexions en vue de la mise en œuvre de ce projet.

A l'issue de ces discussions, les partenaires du projet ont décidé d'organiser d'ici avril 2012, 38 débats locaux préfectoraux suivi de débats régionaux pour lancer une dynamique de concertation et de réflexion entre les acteurs locaux issus de différentes familles (*Etat central, structures déconcentrées et décentralisées, société civile, élus locaux, simples citoyens...*).

L'objectif de ces premiers débats locaux préfectoraux est de permettre à l'ensemble des catégories d'acteurs d'exprimer leur perception et leur ressenti sur la gestion des collectivités locales depuis le lancement du processus de décentralisation en 1984.

1. METHODOLOGIE

La méthodologie d'organisation des débats locaux a consisté, dans un premier temps, à la mise en place d'un comité de suivi composé de délégués des partenaires du projet à savoir : le MATD, le CNOSCG, l'ANCG, le PROJEG et le SCAC.

La seconde étape a consisté à la sélection des quatre animateurs chargés de conduire les débats dans les préfectures.

La démarche de mise en œuvre des débats locaux a été discutée et adoptée au cours d'un atelier qui a regroupé les partenaires du projet et les animateurs retenus.

A l'issue de cet atelier, les animateurs ont été regroupés en deux binômes pour conduire les débats dans les 38 préfectures de la Guinée.

L'un des binômes a été responsabilisé pour animer les débats en Basse Guinée, en Moyenne Guinée et dans la Région spéciale de Conakry, tandis que l'autre binôme est chargé de l'animation des débats en Haute Guinée et en Guinée Forestière.

Les trois porteurs du projet se sont également répartis les tâches à accomplir pour assurer la réussite des débats. C'est ainsi que :

- Le MATD a été chargé de mobiliser les cadres de l'administration territoriale et les élus locaux de chaque préfecture avant l'arrivée de la mission d'animation des débats locaux. Le siège des mairies a été choisi pour abriter chaque débat. A charge aux autorités locales d'aménager le cadre pour une bonne tenue des débats.
- Le CNOSCG a été chargé de mobiliser les acteurs de la société civile locale et d'assurer l'organisation pratique des débats. Pour ce faire, des fonds ont été mis à la disposition des "facilitateurs régionaux" du CNOSCG pour leur permettre de couvrir les dépenses liées à l'organisation des débats.
- L'ANCG a eu comme mission de mobiliser les maires des communes urbaines pour qu'ils président la tenue de chaque débat. Pour ce faire, pour chaque débat, un maire d'une commune urbaine et représentant de l'ANCG s'est rendu dans une commune voisine pour appuyer la rencontre qui s'y est tenue.

La mission d'organisation de chaque débat était composée des deux animateurs, du délégué du PROJEG et d'un représentant de chaque structure partenaires de mise en œuvre du projet (MATD, ANCG, CNOSCG)

Les débats étant ouverts, les animateurs avaient pour mission de recueillir les impressions des acteurs locaux. Aucun questionnaire n'a été prévu à cet effet, il s'agissait d'écouter et rapporter l'expression des participants aux débats, en lien avec les éléments de réflexion posés lors du comité de suivi (MATD, PROJEG, ANCG, CNOSCG) tenu à Conakry en septembre 2011.

Pour ce faire, les quatre animateurs des débats ont été choisis sur la base de leurs expériences en matière de conduite de tels débats mais aussi de leur connaissance du processus de décentralisation.

2. LES DEBATS LOCAUX EN CHIFFRES

Les débats locaux ont été une réussite en termes de nombre de participants et de diversité des acteurs présents. La participation par débat était en moyenne de 55 personnes sur les 60 prévues, soit **91%** de présence.

Cependant, il est à regretter une trop faible représentation des jeunes et des femmes à ces débats.

Sur les 38 préfectures prévues, 37 rencontres ont pu effectivement être tenues.

En effet, les débats n'ont pas pu être organisés dans la préfecture de Koundara. Le mauvais état de la route reliant Gaoual à Koundara n'a pas permis à l'équipe des animateurs de se rendre sur place dans les délais prévus.

De façon globale, **2045** acteurs auront participé à ces débats, selon la répartition globale présentée dans le **tableau 1** :

Tableau 1 – Répartition globale des groupes d'acteurs sur l'ensemble des débats locaux

	COLLECTIVITES LOCALES	ADMINISTRATION DECONCENTREE	SOCIETE CIVILE	AUTRES	TOTAL
Nombre	599	430	857	159	2045
%	29,3	21,0	41,9	7,8	100

Ainsi, les différentes familles d'acteurs ciblées – *élus/membres de délégations spéciales et services des collectivités locales, administrations déconcentrées et société civile* – ont bien répondu à l'appel, en conformité avec les listes établies par le comité de suivi, même si sur certains débats locaux, une catégorie d'acteurs pouvait être moins présente, ou au contraire renforcée par des membres non invités initialement.

Pour plus d'informations, le **tableau 2** reprend par grandes familles d'acteurs la participation aux différentes rencontres, débat par débat.

Il récapitule également les informations par préfecture et par région, afin de dresser l'état des lieux de la participation : ainsi la plus faible participation peut elle être localisée à Kissidougou (Région de Faranah) avec **34/60** acteurs, et la plus forte à Tougué (Région de Labé) avec **85/60** acteurs.

Tableau 2 – Répartition des groupes d'acteurs par débat local – version synthétique

REGION	PREFECTURE	COLLECTIVITES LOCALES	ADMINISTRATION DECONCENTREE	SOCIETE CIVILE	AUTRES	TOTAL
BOKE	Boffa	20	8	22	6	56
	Boké	9	8	22	5	44
	Fria	15	14	13	11	53
	Gaoual	21	11	24	4	60
CONAKRY	Dixinn	12	14	29	5	60
	Kaloum	19	4	23	2	48
	Matam	17	15	26	9	67
	Matoto	14	0	39	1	54
	Ratoma	21	3	24	4	52
FARANAH	Dabola	12	15	21	5	53
	Dinguiraye	13	12	30	7	62
	Farannah	27	17	19	4	67
	Kissidougou	2	2	28	2	34
KANKAN	Kankan	10	18	25	7	60
	Kérouané	9	12	21	2	44
	Kouroussa	15	15	28	4	62
	Mandiana	4	8	19	5	36
	Siguiri	9	14	40	4	67
KINDIA	Coyah	24	4	30	0	58
	Dubrêka	11	17	12	6	46
	Forécariah	8	4	28	5	45
	Kindia	19	10	22	5	56
	Télimélé	21	16	16	6	59
LABE	Koubia	14	20	24	2	60
	Labé	18	10	22	5	55
	Lélouma	15	14	14	4	47
	Mali	22	13	19	6	60
	Tougué	34	17	29	5	85
MAMOU	Dalaba	20	14	22	4	60
	Mamou	23	14	20	3	60
	Pita	15	11	32	4	62
NZEREKORE	Beyla	23	15	20	4	62
	Guékédou	18	13	21	0	52
	Lola	19	12	13	4	48
	Macenta	20	12	28	3	63
	N'Zérékoré	22	13	20	4	59
	Yomou	18	11	12	2	43
TOTAL		613	430	857	159	2059

3. PAROLES D'ACTEURS

L'organisation des débats locaux a été l'occasion de donner la parole aux acteurs locaux pour exprimer leurs ressentis depuis l'avènement du processus de décentralisation dans les années 90. Cette occasion a été mise à profit pour exposer les problèmes auxquels chaque catégorie d'acteurs est confrontée au quotidien.

Avertissement au lecteur : *Ce chapitre a pour objectif de faire ressortir les différents avis exprimés lors des débats locaux, en les classant par thématiques. Il n'engage donc en rien les opinions des rédacteurs mais se veut le témoin fidèle des rencontres organisées dans les différentes préfectures, en n'occultant aucune catégorie d'acteurs.*

RESSENTIS DE LA TUTELLE RAPPROCHEE

Les secrétaires généraux des préfectures et surtout les sous préfets présents aux débats locaux ont mis l'occasion à profit pour dénoncer le manque de subventions suffisantes leur permettant de mener à bien leur fonction de tutelle rapprochée. Les sous-préfets sont démunis et vulnérables du point de vue financier et matériel.

Certains parmi eux n'ont ni bureau, ni moyens de déplacement. Ils utilisent les locaux des collectivités locales comme lieu de travail, ce qui les rend très dépendants de celles-ci. Par ailleurs, les sous-préfets tirent l'essentiel de leurs ressources de fonctionnement à partir des recettes collectées par les collectivités locales, ceci en contradiction avec le code des collectivités locales.

Pour continuer à bénéficier pleinement des avantages que leur offrent les collectivités locales, les sous-préfets sont obligés de fermer les yeux sur les malversations de certains élus locaux. Dans ce contexte, leur rôle de contrôle de la légitimité des actes posés par les élus n'est pas assuré dans la plupart des cas. Par endroit, ils deviennent les complices des élus locaux dans plusieurs affaires de détournements de fonds.

Les sous préfets se sont plaints du manque d'avancement administratif et se disent abandonnés par le pouvoir central.

« Notre état de dénouement est tel que nous sommes obligés de nous endetter auprès des commerçants et usuriers pour pouvoir venir assister à des rencontres au chef lieu de la préfecture. Si par malheur nous ne bénéficions pas de prise en charge à l'issue de la rencontre, nous avons tout le mal du monde à nous acquitter de notre dette au retour. Ce qui est de nature à entacher notre crédibilité au sein de la communauté ».

Un sous-préfet de la préfecture de Macenta

RESSENTIS DES ELUS LOCAUX

Les élus locaux, dans leur grande majorité considèrent que la décentralisation a été un transfert de compétences qui n'a pas été suivi de transfert de moyens leur permettant d'exercer les compétences qui leur sont transférées.

A ce propos, les élus locaux se sont plaints du manque de subventions de l'Etat et de la faiblesse des ressources mobilisables au niveau local. C'est ce qui explique le faible taux d'exécution de leurs plans de développement local (PDL). A cela s'ajoute la faiblesse de la prime de fonction des élus locaux à raison de 150 000 GNF pour les communes rurales et 250 000 GNF pour les communes urbaines.

Par ailleurs, ils ont dénoncé leur marginalisation, par la tutelle, dans la mobilisation et la répartition des recettes locales. Les élus locaux ignorent généralement l'étendue de l'assiette fiscale sur la base de laquelle ils perçoivent leur part de ressources partagées. A ce niveau, les conflits de compétences et d'intérêts entre les collectivités locales et la tutelle sont assez fréquents.

Les collectivités locales sont également victimes d'abus d'autorité de la part de la tutelle rapprochée. Dans la plupart des cas, les élus locaux sont inféodés à la tutelle rapprochée de crainte de sanctions et de blâme.

« Lorsque l'autorité au sommet vient affamée, la base est obligée de subir »

Un élu de la commune urbaine de Forécariah

« On n'ose pas refuser de donner de l'argent à un Préfet ; on est obligé de laisser une bonne partie de la taxe superficielle à la préfecture ; les maigres ressources sont souvent utilisées pour la prise en charge de missions et de délégations qui viennent à tout moment et on n'ose pas présenter une facture ; il y a des secrets profonds que je ne peux pas dénoncer ».

« Je dis, en parlant de la pression financière exercée par l'administration territoriale sur les maigres ressources des collectivités, que : au lieu que l'enfant tête la mère, c'est plutôt la mère qui tête l'enfant »

Un élu de la commune urbaine de Labé

Pour maintenir de bons rapports avec leurs tutelles, les collectivités locales acceptent d'être soumises à des dépenses extrabudgétaires.

Dans la plupart des localités, les dépenses effectuées par les sous-préfets, préfets et gouverneurs sont effectuées à partir des cotisations imposées aux collectivités locales. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit d'organiser des festivités ou de recevoir des hôtes de marque.

Les collectivités locales guinéennes se sont aussi plaintes de leur marginalisation dans la passation de certains marchés octroyés par l'administration centrale à des entrepreneurs chargés de réaliser des infrastructures communautaires.

Ils ne sont également pas associés dans le suivi des travaux réalisés par ces entreprises qui ne rendent compte qu'à leurs commanditaires se trouvant à Conakry. Ils ne peuvent donc pas

s'assurer de la conformité des travaux par rapport au cahier de charge de l'entrepreneur. C'est ce qui explique le foisonnement de chantiers inachevés ou la mauvaise qualité de certaines réalisations dans les localités guinéennes.

Le même phénomène est observé lorsqu'il s'agit de l'implantation d'une société sur leur territoire. Les décisions sont prises par le pouvoir central sans que les collectivités ne soient consultées au préalable.

« Nous sommes confrontés à un manque d'autorité, les citoyens estimant que nous allons être enlevés d'un moment à l'autre, une influence négative de la destitution de conseils communaux et de la mise en place de délégations spéciales »

Un élu de la commune urbaine de Pita

L'absence de critères de choix basés sur la compétence des élus a permis à des élus locaux âgés et pour la plupart analphabètes d'être à la tête de bon nombre de collectivités locales. A cause de cet état de fait, les multiples formations dont ont bénéficié les collectivités locales ont eu très peu d'impact sur la capacité des élus locaux.

Dans ce contexte, le CCL qui est peu diffusé est faiblement maîtrisé par les élus. Nombre d'élus regrettent le manque de textes d'application de ce code, ce qui rend difficile l'interprétation de certaines de ses dispositions. Aucune autorité ne peut rendre des arbitrages objectifs et acceptés quand il y a des différences d'interprétation entre les acteurs.

La faiblesse de capacité des élus locaux devrait être compensée par l'appui technique que leur apportent les agents mis à leur disposition par l'Etat. Malheureusement, bon nombre de ces cadres refusent de regagner leur poste après leur nomination. La plupart de ces cadres qui ont accepté de prendre fonction auprès des collectivités locales n'ont pas la formation requise pour mener à bien leur mission. L'absentéisme des fonctionnaires au niveau local s'observe dans tous les secteurs d'activités, notamment la santé et l'éducation. Ces fonctionnaires défaillants continuent de percevoir leur salaire sans que les collectivités locales ne puissent les en empêcher. Le salaire étant directement versé sur leur compte sans aucun contrôle ou suivi

« Les projets / programmes sont négociés à Conakry, sociétés et PME parachutées dans les collectivités sans aucune considération des élus : quand c'est au dessus de ta tête, tu cherches à la sauver ».

Un élu de la commune urbaine de Mamou

Les collectivités locales souffrent d'un déficit d'autorité au sein de leur communauté. Cela s'explique par l'interférence négative d'autres acteurs ayant une notoriété plus grande. C'est le cas des sages et des leaders religieux. Les décisions prises par les autorités locales sont très souvent contestées par les jeunes qui les accusent d'être inefficaces et corrompus.

« Le processus de la décentralisation bloqué par le faible niveau des élus : je ne suis pas formé, je ne sais pas ce que je signe ».

Un élu de la commune rurale de Boké

sur le rendu du travail, voire la simple présence de l'agent, ces fonctionnaires n'ont même pas besoin de se déplacer sur leur lieu de travail pour être payés.

Les collectivités locales ont dénoncé la lenteur et les tracasseries administratives dont elles sont victimes dans l'adoption de leur budget annuel par la tutelle rapprochée. A chaque étape du processus, elles sont obligées de verser des pots-de-vin. Malgré cela, la lenteur administrative fait qu'elles perdent assez de temps avant que leur budget ne soit validé. Lorsqu'une commune rurale vote son budget, elle le transmet à la préfecture qui à son tour le transmet à la région. Il s'écoule en moyenne quatre mois avant qu'une collectivité locale ne reçoive son budget validé par la tutelle.

Enfin, certains élus locaux ont dénoncé leur marginalisation au sein de leur propre conseil communal. En effet, l'essentiel du travail des conseils communaux est effectué par une minorité d'élus qui ont des affinités avec le premier responsable. La grande majorité des élus n'est pas informée de l'évolution du conseil communal auquel ils appartiennent. Dans d'autres cas, le manque de disponibilité de certains élus est à l'origine de leur absence dans les activités menées par le conseil communal.

RESSENTIS DES AUTORITES DE QUARTIERS ET DISTRICTS

La plus forte critique émise par les autorités de quartiers et de districts concerne le manque de clarification de leur statut.

« Le schéma de la décentralisation a été faussé dès le départ, le pays est sur un cheval aveugle, les textes non appliqués, les chefs de quartiers nommés et les quartiers dépourvus de moyens et de bureaux »

Un chef de quartier, CU de Dalaba

« Nous avons du mal à nous situer dans le dispositif mis en place par rapport à la gestion des affaires locales. »

Un chef de quartier, CU de Lola

Dans presque tous les débats, les conseils de quartiers et de districts ont fait remarquer l'importance de leur position en tant qu'échelon le plus proche de la population.

Dépourvus de moyens matériels et financiers, les conseils de quartiers et de districts sont exposés à l'incompréhension des citoyens qui les accusent d'être inefficaces notamment par rapport à l'assainissement de leurs localités.

Ne disposant pas de ressources qui leur sont propres, les chefs de quartier ont regretté le manque de subventions pour leur fonctionnement.

« Tant que ça va, c'est les autres mais dès qu'il y a problème on nous pointe du doigt. »

Un chef de quartier CU de N'Zérékoré

A la différence des élus locaux, les chefs de quartiers et des districts sont des bénévoles qui ne bénéficient d'aucune prime de fonction. N'étant pas formés à l'exercice de leur fonction, les chefs de quartiers vont souvent au delà de leur prérogatives qui d'ailleurs ne sont pas définies dans le code des collectivités locales.

Il est très fréquent de voir des chefs de quartiers et de districts s'ériger en juges dans les conflits qui opposent les citoyens. Les verdicts issus de ces jugements sont souvent contestés et l'autorité des chefs de quartiers et de districts est assez souvent bafouée.

En outre, les chefs de quartiers et de district ont dénoncé le manque d'égard dont ils sont victime de la part des forces de l'ordre. Ces derniers procèdent souvent à des arrestations de leurs citoyens sans qu'ils ne soient préalablement saisis.

Les chefs de quartiers et de districts présents aux débats locaux se plaignent également de l'influence négative des personnes âgées et des religieux qui interfèrent régulièrement dans l'application des décisions qu'ils prennent.

Les chefs de quartiers et de districts regrettent le fait qu'ils ne disposent pas d'agents techniques pour les aider dans leurs tâches quotidiennes.

« Les sages constituent une couche sociale très écoutée dans les districts, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de la décentralisation en Guinée. Leur influence est telle, qu'ils peuvent nuire à la bonne marche de ce processus. »

Un président de district, CR à Kouroussa

Ils ont enfin dénoncé le fait que des sociétés et entreprises s'installent sur leur territoire sans qu'ils ne soient consultés ou même informés au préalable par l'autorité centrale qui délivre unilatéralement des permis à ces sociétés.

RESSENTIS DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

Les services techniques déconcentrés ont fustigé le manque de subventions ou de dotation de leurs services en équipement et matériel de bureau.

Ils ont surtout dénoncé la faible utilisation de leurs compétences dans la réalisation des projets communaux et communautaires (locaux). Ils estiment qu'ils ont développé diverses expertises qu'ils peuvent mettre à la disposition des intervenants qui réalisent des activités dans les zones où ils travaillent. Malheureusement, les projets ou entreprises qui sont déployées sur leur territoire viennent avec un personnel technique au complet. Le plus souvent, ce personnel technique ne maîtrise pas certaines réalités techniques et sociales propres à la localité.

Par ailleurs, les services techniques déconcentrés disposent d'informations et de données techniques qui peuvent aider à une réalisation réussie des travaux.

Enfin, les agents techniques déconcentrés ont dénoncé la marginalisation dont ils sont victimes par le pouvoir central. Etant loin de la capitale, ils sont souvent oubliés lorsqu'il s'agit d'accorder des promotions aux cadres de l'Etat.

« L'avancement administratif est plus facile à obtenir lorsqu'on travaille à Conakry, que lorsqu'on est un fonctionnaire à l'intérieur du pays. »

**Directeur des microréalisations (DMR)
Kissidougou**

RESSENTIS DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Les services techniques communaux se plaignent de ne pas être utilisés dans le suivi des projets mis en œuvre dans la localité. Pourtant leur implication dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets pourrait garantir la qualité des travaux effectués par les entreprises et projets de développement.

Les services techniques communaux n'apprécient pas leur marginalisation dans la collecte des taxes locales par les services d'assiettes relevant de la préfecture.

RESSENTIS DES REPRESENTANTS DE PARTIS POLITIQUES

Des représentants de partis politiques ont exceptionnellement pris part aux débats locaux dans les préfectures de Fria, Boffa, Boké et Gaoual.

« La décentralisation est une œuvre non achevée, le processus électoral non arrivé aux quartiers et districts et la nomination des chefs de quartiers et de districts constitue une limite de la démocratie »

**Un représentant de partis politique,
CU Fria**

Dans leurs interventions, les acteurs politiques ont estimé que la décentralisation est le meilleur moyen favorisant le développement d'un pays.

Néanmoins, ils ont tous regretté que ce processus ne soit pas abouti en Guinée. Ils pensent que d'énormes efforts sont à consentir pour réussir la décentralisation en Guinée. Ils ont fustigé la nomination unilatérale des chefs de quartiers et districts qui, selon eux devraient être élus au même titre que les autres responsables locaux.

Les représentants des partis politiques présents aux débats ont dénoncé le manque de légitimité des élus qui sont pour la plupart imposés par les pouvoirs centraux successifs en Guinée.

Dans l'ensemble, les représentants des partis politiques ont estimé que la décentralisation a enregistré des résultats mitigés. Selon eux, ce processus n'a pas permis d'améliorer de façon significative les conditions de vie des citoyens.

« Le découragement et l'indifférence du citoyen sont dus au manque de légitimité des élus (imposés par le pouvoir) et au manque de résultats en matière d'amélioration de ses conditions de vie. »

**Un représentant de parti politique CU
Gaoual**

RESSENTIS DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les acteurs de la société civile ont regretté le fait qu'il n'y ait pas assez de collaboration entre eux et les collectivités locales. Les organisations de la société civile sont très peu sollicitées pour participer aux activités menées par les conseils communaux. C'est également le cas lorsqu'elles organisent des activités, les OSC associent rarement les collectivités locales.

Les organisations de la société civile pensent que les élus locaux se méfient d'eux et craignent qu'ils ne dénoncent leur gestion qui est souvent mauvaise. Les collectivités locales préfèrent donc les tenir à l'écart de tout ce qu'ils entreprennent. Les OSC ne sont souvent pas les bienvenus aux sessions communales. Le plus souvent, elles ignorent les dates et les objets de ces sessions.

Dans la plupart des cas, les OSC méconnaissent le droit accordé à tout citoyen d'assister à ces sessions communales et aux autres activités menées par les conseils communaux.

Selon certains acteurs sociaux locaux, leur faible appropriation du CCL ne facilite pas le rapprochement entre la société civile et les élus locaux.

« Nous manquons de soutien de la part des élus locaux lorsque nous entreprenons des activités dans nos quartiers. Les élus locaux ne répondent pas à nos invitations pour participer ou soutenir les campagnes d'assainissement que nous organisons périodiquement. Ils devraient au moins nous fournir le petit matériel, mais ils ne le font pas. »

Président d'une association de quartier CU Kankan

Les quelques exemples de collaboration entre les acteurs de la société civile et les élus locaux sont observés dans la mise en œuvre de microprojets et dans l'organisation de campagnes de mobilisation sociale. C'est par exemple le cas pendant les journées nationales de vaccination (JNV).

Lorsque les OSC organisent certaines rencontres, le maire ou son délégué participent parfois à la cérémonie d'ouverture des travaux. Mais tout cela est insignifiant par rapport à l'éventail de collaboration qui pourraient ou devraient exister entre les OSC et les collectivités locales.

Les OSC ont insisté sur l'absence totale de fonds d'appui à leurs activités au sein du budget communal.

Certains responsables de la société civile accusent les élus locaux de mauvaise gestion des ressources locales sous la complicité bienveillante de la tutelle rapprochée.

Par endroit, les acteurs de la société civile ont dénoncé la soumission excessive des élus locaux à la tutelle mais surtout le manque de renouvellement des conseillers communaux.

« Le pouvoir des collectivités est dévalorisé par le comportement de certains sous préfets qui sont devenus des mendiants auprès des Communes Rurales. »

Un responsable d'une OCB , CR Tougué

« Les responsabilités liées à la mauvaise gestion sont partagées entre les élus et la tutelle : quand le Préfet reçoit un million, l'élu prend deux et c'est pourquoi, il n'ose pas dénoncer »

Un responsable du CNOSCG, CU Coyah

« La décentralisation est marquée par une notabilisation des élus locaux : toujours les mêmes maires de CR depuis le début du processus. »

Un responsable du CNOSCG, CU Lélouma

D'autres acteurs de la société civile ont déploré le dénouement total dans lequel se trouvent les représentants de la tutelle en occurrence les sous-préfets.

RESSENTIS DES REPRESENTANTS DES PROJETS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

Des projets et programmes de développement appuient les collectivités locales dans la réalisation de certaines de leurs activités. Ils sont reconnus par les élus locaux et les citoyens comme étant des acteurs importants d'appui à la décentralisation et au développement local.

Cependant, les projets et programmes se reprochent de manquer d'harmonie et de cohérence dans leurs interventions. Il n'est pas rare de rencontrer plusieurs projets qui interviennent dans un même secteur d'activités et dans la même région, avec des approches totalement différentes et parfois opposées.

« Nous avons des problèmes pour mobiliser la participation communautaire que nous exigeons des collectivités locales comme contrepartie. Dans certains cas, les populations refusent de s'impliquer pour mobiliser ne serait-ce que les agrégats pour contribuer à la construction des infrastructures communautaires. Nous avons fini par comprendre qu'ils agissent ainsi parce que d'autres projets déjà réalisés dans la localité n'ont rien exigé en réalisant leurs infrastructures. En nous comparant avec ces premiers intervenants, les populations pensent que nous voulons les escroquer. »

Un Chef de projet, Guékédou

« Dans plusieurs collectivités locales, le PDL est considéré comme un faire valoir, juste pour que la collectivité locale se dise qu'elle a un plan de développement local. Dans la réalité, la collectivité locale mène ses activités au gré des opportunités en oubliant qu'elle a un plan de développement local. Nous, projets et programmes, sommes rarement invités à prendre connaissance du PDL avant le démarrage de nos interventions. »

Responsable de projet, Guékédou

Avec l'appui des projets et programmes, la plupart des collectivités locales disposent d'un plan de développement local (PDL). Ces PDL sont généralement élaborés de manière participative, ce qui est très apprécié par les collectivités locales et leurs citoyens.

Les responsables des projets et programmes ont souligné le fait que les PDL des collectivités locales ne sont pas réalistes. Les PDL de la plupart des collectivités locales sont des compilations d'activités qui ne tiennent pas compte de la disponibilité de moyens mobilisables pour la réalisation de ces activités. Rares sont les projets et programmes qui se réfèrent au PDL avant de démarrer leurs activités dans les localités. Dans ce contexte, les projets développés par les projets et programmes dans les collectivités locales ont peu de chance de répondre aux réels besoins de la population.

RESSENTIS DES CITOYENS

Les citoyens ordinaires ont participé aux débats locaux dans toutes les préfectures. Ils ont mis l'occasion à profit pour fustiger le comportement des élus à leur égard.

Les citoyens se sont plaints du fait que les collectivités locales n'ont rien mis en œuvre pour les inciter à participer aux sessions communales qui d'ailleurs ne sont pas toujours régulièrement tenues dans toutes les localités.

Les citoyens accusent les élus de manque de redevabilité à leur égard. Aucun mécanisme n'est mis en place pour favoriser une meilleure communication entre élus et citoyens.

Les citoyens affirment que les élus craignent plus la tutelle que les citoyens qui les ont élus. Dans les collectivités locales dirigées par des délégations spéciales, certains citoyens ont affirmé que les élus locaux leur ont été imposés par le pouvoir central. Par conséquent, ces citoyens considèrent que les élus qui les dirigent ne sont pas légitimes. Leurs arguments reposent sur le fait que la plupart des élus ont largement dépassé la durée de leur mandat. Certains citoyens regrettent l'ethno-stratégie utilisée par des élus locaux pour être élus mais aussi pour conserver leur pouvoir.

« Tant que les élus sont d'accord avec la tutelle, ils n'ont rien à craindre de notre part. Dans leur grande majorité, ces élus n'ont pas été élus par nous les citoyens. Ils nous ont été imposés par le pouvoir central. C'est donc normal s'ils se sentent obligés de ne rendre compte qu'aux représentants du pouvoir central. »

Enseignant, CU de Lola

Les citoyens n'apprécient pas le fait que les élus locaux soient en majorité âgés et de surcroit analphabètes. Selon eux, c'est ce qui explique la méconnaissance de leur rôle et fonction. L'insuffisance ou la non maîtrise des formations suivies par les élus locaux font qu'ils sont peu qualifiés pour remplir leur fonction.

Les citoyens accusent les élus de manquer de transparence dans la gestion des ressources locales. Ils les accusent aussi de népotisme et de favoritisme, surtout dans l'attribution des domaines publics.

Les citoyens affirment que la plupart des élus locaux ne sont pas disponibles pour s'acquitter de leur travail. Les élus, surtout ceux des centres urbains, ont plusieurs activités qu'ils mènent à la fois.

Pour toutes ces raisons, il s'est installé un véritable climat de méfiance entre les élus locaux actuels et leurs citoyens, dans la plupart des collectivités locales guinéennes.

Dans leur grande majorité les citoyens qui ont participé aux débats ont reconnu que la décentralisation a permis la réalisation de plusieurs infrastructures de base.

Certains citoyens ont néanmoins déploré la mauvaise qualité des services et les mauvaises pratiques dont ils sont victimes au niveau des structures de santé et de l'éducation.

« L'insalubrité des hôpitaux et autres établissements de santé, ainsi que le non respect de la gratuité des soins sont des pratiques courantes. »

Citoyen, CU de Dixinn

« Nous vivons la privatisation des écoles publiques à travers le paiement récurrent du prix de savon et l'augmentation croissante des prix de carte d'identité et de bulletin ; forte augmentation de frais de scolarités et de fournitures scolaires au début de chaque ouverture. »

Citoyen, CU de Matam

4. ASPECTS GENERAUX ABORDES AU COURS DES DEBATS LOCAUX

Les débats locaux organisés dans trente sept communes de la Guinée ont permis aux différents acteurs intervenant dans la décentralisation d'exprimer leurs ressentis après une vingtaine d'années de pratique et d'usage de la décentralisation.

Les débats locaux ont permis de ressortir :

- Les aspects liés à la législation en vigueur ;
- Le rapport des citoyens avec leur territoire ;
- La mobilisation et la gestion des ressources locales ;
- Le transfert des compétences ;
- Les compétences des acteurs de la décentralisation et leur niveau d'implication.

ASPECTS LIES A LA LEGISLATION EN VIGUEUR

Certains acteurs locaux de la décentralisation ont mis en exergue l'existence de textes de loi qui traitent de la décentralisation notamment, la nouvelle constitution, le code des collectivités locales, la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local (LPN-DDL). Le plus connu de ces trois textes est le code des collectivités locales (CCL).

Par contre, les acteurs locaux regrettent l'absence des textes d'application de ce CCL.

Si *l'existence* de ces textes de loi est connue de la plupart des acteurs locaux, il n'en est pas de même pour leur *compréhension*. La faible vulgarisation de ces textes n'a pas pu favoriser leur appropriation. A cela s'ajoute le faible niveau intellectuel d'une grande partie des élus locaux.

La gestion des collectivités locales se fait dans la plupart des cas de façon routinière, *au cas par cas, et sans réelle réflexion à long terme*, sans se référer systématiquement aux textes de loi qui régissent la décentralisation.

L'influence négative de la tutelle rapprochée sur les collectivités locales rend difficile l'application des dispositions légales contenues dans ces textes. La plupart des élus locaux préfèrent s'aligner sur la volonté du représentant de la tutelle que de faire valoir les droits que leur confèrent les textes de lois.

Selon certains participants aux débats locaux, pour une meilleure applicabilité des textes de la décentralisation, il est impératif que les responsables de la tutelle rapprochée participent aux mêmes formations destinées aux élus. Ainsi, les compétences et prérogatives de chaque acteur seront expliquées publiquement.

RAPPORT DES CITOYENS AVEC LEUR TERRITOIRE

Après une vingtaine d'années de mise en œuvre, la décentralisation a permis une meilleure connaissance des territoires par les acteurs locaux.

Les acteurs locaux de la décentralisation ont, en effet, une assez bonne connaissance de l'étendue de leur territoire ainsi que ses limites géographiques officielles.

Si ces acteurs, dans leur majorité, ont conscience des contraintes liées la spécificité de leur territoire respectif, ils manquent cependant d'initiatives pour valoriser certains avantages que leur offrent le territoire.

Le manque d'organisation et de leadership des dirigeants locaux est un obstacle qui ralentit le développement de la plupart des collectivités locales.

Le manque de perspective de développement de leur territoire pousse les habitants de certaines localités à quitter massivement leur localité pour d'autres contrées.

Les études menées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets ont permis aux collectivités locales de disposer de données dans plusieurs secteurs d'activités. Ces données permettent d'apprécier le potentiel réel ou supposé de développement des collectivités locales en vue d'agir efficacement sur des leviers de développement.

Les rencontres organisées par l'ANCG ont permis à des collectivités locales guinéennes de se côtoyer et d'échanger sur leurs pratiques.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, quelques collectivités locales guinéennes ont eu des échanges fructueux avec leurs homologues d'autres pays de la sous-région ouest africaine mais aussi d'autres contrées du monde (*exemples de Kindia avec des collectivités locales du Département de Loire Atlantique, de Boffa avec le Département de Charente Maritime, de Mamou avec le Conseil Général du Nord et de Labé avec une communauté de communes de la région toulousaine*).

Par ailleurs, certains territoires ont compris la nécessité de se mettre ensemble pour réaliser des actions communes au bénéfice de leur population. Sans être formelles, des intercommunalités ponctuelles sont apparues. Le plus souvent, ces intercommunalités interviennent lorsqu'il s'agit de réaliser des aménagements ou de réaliser des infrastructures qui intéressent plusieurs communautés à la fois. C'est le cas de la commune urbaine de Kindia qui, pour s'approvisionner en eau potable se sert de la source de Kilissi, un village situé à l'extérieur de son territoire.

L'accroissement démographique a eu pour conséquence la naissance de zones périurbaines situées sur des territoires des communes proches des grandes agglomérations urbaines. C'est le cas à Conakry, Kindia, Labé et Kankan.

MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES LOCALES

La principale critique émise par les citoyens à l'encontre des élus locaux concerne la mobilisation et la gestion des ressources locales.

La mobilisation des ressources locales est faible au regard des possibilités offertes par chaque collectivité locale. Dans la plupart des cas, les élus sont désemparés du fait qu'ils ne percevront plus la CDL, suite au décret interdisant le prélèvement de cette taxe.

Dans beaucoup de cas, cette taxe constitue la principale source de recette à la disposition des collectivités locale – *notamment en zone rurale*. En ce moment, les élus locaux sont à la recherche d'autres sources de recette de substitution. Dans cet exercice, ils sont confrontés à l'incompréhension de la population qui pense que la suppression de la CDL équivaut à l'élimination de toutes les autres formes de contributions au développement. C'est ce qui explique les difficultés qu'ont les élus à recouvrer des taxes comme la CFU. A cette difficulté s'ajoute le fait les citoyens n'ont pas l'habitude d'être sollicités pour le paiement de ce genre de taxe. Dans la plupart des cas, les élus se contentaient de mobiliser seulement la CDL.

La mobilisation des ressources provenant des ressortissants des collectivités locales est diversement réussie, selon les collectivités locales. Dans certaines collectivités locales, les ressortissants sont regroupés au sein d'associations très actives pour contribuer au développement de leur localité d'origine. Dans d'autres cas, les ressortissants participent individuellement au financement de projets d'intérêt communautaire.

Dans les deux cas, l'initiative vient toujours des ressortissants et presque jamais des responsables des collectivités locales. Ce n'est donc pas une politique mise en place par la collectivité qui pousse les ressortissants à contribuer au développement de la localité.

D'ailleurs, dans certains cas, les collectivités locales sont impuissantes face à la volonté de ressortissants à mettre en œuvre les projets, même s'ils jugent que ces projets sont *inappropriés*.

La gestion des ressources mobilisées par les collectivités locales est fortement critiquée par les citoyens. Ceux-ci pensent à tort ou à raison que les élus locaux détournent les fonds collectés pour leur propre intérêt. Les citoyens accusent les élus locaux de brader le patrimoine local en autorisant par exemple la coupe de bois, la chasse illégale et la vente illicite des domaines publics.

Selon certains citoyens, la faiblesse des investissements réalisés par les collectivités locales, sur fonds propre, est un témoignage éloquent de la mauvaise gouvernance dont ils sont l'objet. Dans la plupart des cas, l'essentiel du budget communal est orienté vers les dépenses de fonctionnement et les dépenses dites de souveraineté.

TRANSFERT DES COMPETENCES

Les acteurs locaux ont reconnu les efforts louables consentis par l'Etat qui s'est entièrement ou partiellement dessaisi de trente deux de ces compétences au profit des collectivités locales. Par cet acte, l'Etat offre la possibilité aux communautés à la base de conduire de façon responsable le développement de leurs localités

L'exercice du pouvoir local par les communautés se fait alors par le choix de dirigeants capables de conduire le développement socioéconomique de la localité.

Le vote étant le moyen par lequel les responsables locaux sont désignés, les citoyens ont donc le pouvoir de sanctionner les élus qui ne leur donnent pas satisfaction.

La décentralisation permet également aux citoyens de participer aux prises de décisions concernant le développement de leur localité, notamment pendant l'élaboration des plans de développement local (PDL) ou au cours des sessions communales.

Ces compétences transférées, bien que mal connues et insuffisamment exploitées, constituent un large éventail de possibilité pouvant favoriser le développement effectif des collectivités locales guinéennes.

La décentralisation a permis aux élus de développer des aptitudes dans la maîtrise d'ouvrage sur les actions qui relèvent de leurs compétences.

La maîtrise d'ouvrage des élus locaux se manifeste dans la prise de décisions qui engagent la collectivité locale notamment dans la passation des marchés, la contractualisation directe avec les partenaires, le suivi et la gestion des travaux d'intérêt commun.

La décentralisation a favorisé par endroit le développement des initiatives privées en permettant aux prestataires locaux de s'exercer dans la maîtrise d'œuvre et parfois dans la maîtrise d'ouvrage déléguée par les collectivités locales.

COMPETENCES DES ACTEURS ET LEUR NIVEAU D'IMPLICATION

Les faiblesses des collectivités locales résultent de leur incapacité à ne pas offrir des services de base de qualité à leur population. Pour des raisons diverses et variées, la décentralisation a peu permis d'améliorer les conditions de vie générales des populations à la base.

Les faiblesses sont observées dans plusieurs domaines dont :

L'éducation

L'éducation primaire fait partie des compétences transférées aux collectivités locales. Malheureusement, la plupart des collectivités locales n'arrivent pas à exercer pleinement cette compétence. L'insuffisance de moyens matériels et financiers est souvent utilisée pour justifier le délaissement de l'école par les collectivités locales.

Les collectivités locales se préoccupent peu du suivi des activités menées dans ce secteur.

Dans bon nombre de localités, le domaine de l'éducation a enregistré des progrès significatifs grâce à l'appui de l'Etat et des partenaires au développement. Plusieurs infrastructures scolaires ont été construites à travers le pays. Le taux de scolarité enregistre un réel progrès chaque année.

Avec la libéralisation du secteur de l'éducation de nombreuses écoles privées ont vu le jour. Cependant, les acteurs locaux se plaignent du non respect de la carte scolaire sur laquelle les besoins en infrastructures scolaires sont identifiés et priorisés. Ils déplorent également la baisse progressive du niveau des élèves qui est dû entre autre à :

- l'insuffisance des infrastructures scolaires ;
- l'insuffisance et l'incompétence du personnel enseignant ;
- la mauvaise qualité de la formation ;
- la démission des parents d'élèves dans le suivi de leurs enfants.

Les acteurs locaux déplorent le refus de certains enseignants à rejoindre leur lieu d'affectation sans que des sanctions ne soient prises à l'encontre de ces derniers qui refusent de prendre leur poste et de rester dans leur fonction.

Les bureaux des associations des parents d'élèves et amis de l'école (APEAE), dont la mission est de veiller à la bonne marche du système éducatif, ne jouent pas leur rôle. Les membres de ces bureaux sont souvent les complices des autorités scolaires dans le détournement des contributions que les parents d'élèves paient régulièrement.

Les multiples réclamations de contributions parentales illégales et la mauvaise qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles ont exacerbé l'hostilité envers les enseignants et l'encadrement scolaire au sein des collectivités locales.

La santé

La santé primaire est aussi une des compétences transférée aux collectivités locales. Tout comme l'éducation, les collectivités locales n'ont pas su répondre aux besoins et préoccupations des populations dans ce secteur.

Les principales difficultés rencontrées par le secteur de la santé au niveau local sont :

- l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements sanitaires ;
- l'insuffisance et l'incompétence du personnel soignant en milieu rural ;
- la rupture fréquente des stocks de médicaments essentiels ;
- l'absence de mesures d'accompagnement pour rendre effective la gratuité de la césarienne ;
- la sur tarification des frais de santé.

Activités agro-pastorales

Les collectivités locales s'investissent très peu dans l'amélioration de la production agro-pastorale. Ce secteur est dangereusement menacé sans que les collectivités locales ne puissent intervenir efficacement pour palier aux insuffisances constatées pour le soutenir.

En outre, ce secteur est reconnu comme étant un secteur potentiellement conflictuel à cause des relations souvent tendues entre éleveurs et agriculteurs. Ces conflits menacent dangereusement l'équilibre social des collectivités locales.

Les problèmes les plus récurrents dans le secteur agro-pastoral sont :

- la divagation des animaux ;
- les vols de bétail ;
- la pauvreté des sols ;
- la précarité des moyens de production ;
- la non maîtrise des techniques culturales modernes ;
- l'analphabétisme des paysans ;
- l'insuffisance d'encadrement.

L'environnement

La préservation du cadre de vie des populations figure parmi les priorités des collectivités locales. Malheureusement, l'environnement se dégrade chaque jour dans les collectivités locales sans que des mesures ne soient prises par les autorités locales aussi bien décentralisées que déconcentrées.

Dans plusieurs localités, les activités destructrices de l'environnement sont tolérées et parfois encouragées par les autorités locales.

En plus de la coupe de bois de chauffe traditionnelle à laquelle s'adonne les populations, des permis sont octroyés à des exploitants forestiers qui prélèvent de façon anarchique des quantités énormes de bois. Cette situation est très préoccupante dans la région forestière de la Guinée, notamment à Lola où la forêt classée de *Ziama* et d'autres forêts classées sont soumises à une destruction massive.

En région forestière, les collectivités locales ne sont pas associées dans la délivrance des permis d'exploitation de bois. Les permis sont le plus souvent délivrés par l'administration territoriale ou le gouvernement alors que les communautés subissent les effets nocifs de la déforestation sans que les élus locaux n'interviennent pour mettre fin à ces pratiques.

L'environnement est également menacé par les feux de brousse de plus en plus fréquents et difficiles à circonscrire.

Les collectivités locales n'arrivent pas à respecter et à faire respecter les dispositions légales en la matière.

L'hygiène et assainissement

Le secteur dans lequel les collectivités locales sont le plus interpellées est celui de l'hygiène publique et l'assainissement. Dans ce domaine, la demande sociale est plus forte et persistante dans les communes urbaines.

Cette compétence, bien que relevant des prérogatives des collectivités locales a du mal à être pleinement assumée par celles-ci.

Les collectivités locales, dans leur grande majorité, ne disposent pas des moyens financiers et de la logistique adéquats permettant de fournir un service de qualité en matière d'hygiène publique et d'assainissement.

Dans certains cas, cette situation est due à un manque d'organisation et de gestion des taxes collectées à cet effet.

L'appui financier des partenaires au développement a permis d'enregistrer des améliorations significatives mais cet appui reste encore insuffisant pour couvrir les besoins et la question de la pérennité de ces services restent toujours posée à l'issue des projets.

La desserte en eau et en électricité

Les secteurs de l'eau et de l'électricité sont très sensibles en Guinée.

La problématique de l'accès à l'eau et à l'électricité est très complexe. Elle a toujours été la priorité affichée des gouvernements qui se sont succédé en Guinée.

Malgré les dispositions du CCL qui confère aux collectivités locales l'exercice de leur compétence sur le secteur de l'eau, l'Etat ne s'est pas encore désengagé de ce secteur au profit des collectivités locales,

Les collectivités locales hésitent à prendre leur responsabilité dans ce domaine. Des tentatives sont pourtant amorcées dans les communes urbaines de Kindia et de Telimélé. Ces deux communes urbaines développent des expériences qui, à terme, doivent leur permettre de gérer ce secteur.

Grâce à l'appui de certains projets, des points d'eaux ont été aménagés pour permettre aux populations d'accéder à l'eau potable en zones rurales et urbaines. Ces infrastructures restent néanmoins très insuffisantes par rapport à l'étendue des besoins.

CONCLUSION

En Guinée, la décentralisation est perçue par les acteurs qui la pratiquent comme une œuvre importante mais inachevée.

La décentralisation guinéenne a cependant enregistré des acquis non négligeables :

En optant pour la mise en place du processus de décentralisation, l'Etat guinéen a profondément et durablement transformé les articulations entre les citoyens et leurs administrateurs locaux.

En légitimant une autorité élue, il a induit un renforcement de la démocratie au niveau local, avec la mise en œuvre du principe de libre choix de leurs dirigeants par les citoyens à travers des élections organisées au niveau local.

Ce processus permet également la participation de ces citoyens à la vie de leur collectivité, que ce soit en termes de planification, participation aux sessions des conseils communaux, ou encore exercice de leur droit à donner leur avis au niveau local à travers la mise en œuvre de consultations.

Pour permettre aux élus locaux de mettre en œuvre un développement local des territoires dont ils ont la charge, l'Etat Guinéen a transféré trente deux compétences selon un principe de subsidiarité où le conseil communal assure la maîtrise d'ouvrage des activités qui lui sont dévolues.

Ce conseil peut également s'appuyer sur un pouvoir exécutif représenté par le Maire et ses adjoints, qui bénéficient à leur tour de services administratifs, techniques et financiers – *décentralisés ou déconcentrés* – qui leur permettent de mettre en œuvre les activités issues des délibérations des élus locaux, pour un développement socio-économique de leur localité.

Sur cette base, les actions de développement mises en œuvre, notamment avec l'appui technique et financier de projets, programmes et opérations de coopération décentralisée, ont permis aux acteurs locaux de mieux s'approprier la connaissance de leur territoire.

Des nouvelles formes de coopération ont pris forme notamment à travers la mise en place d'inter collectivités dans un objectif de renforcement de l'efficacité administrative et de mutualisation des moyens dans un secteur donné.

Enfin, l'Etat Guinéen, en mettant en place une administration déconcentrée au niveau régional, préfectoral et sous préfectoral a voulu mettre à disposition des collectivités locales des cadres techniques à même d'appuyer les actions de développement locales entreprises par les élus locaux dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions.

En dépit de toutes ces avancées, la décentralisation guinéenne, après deux décennies de mise en œuvre et d'expérimentations, fait encore face à d'énormes défis et contraintes.

Ces défis et contraintes sont de quatre ordres :

Contraintes juridiques et institutionnelles

Le Code des Collectivités Locales existe mais les textes d'application de ce code ne sont pas encore adoptés et promulgués.

Faisant partie des quelques documents connus sur la décentralisation, le CCL guinéen est reconnu par les acteurs locaux comme étant un document bien élaboré et assez complet.

Cependant, certains acteurs locaux relèvent des contradictions et des incohérences dans ce document, surtout en ce qui concerne la répartition des tâches et responsabilités entre les collectivités locales et leur tutelle.

Dans sa mise en œuvre, la décentralisation a souvent été utilisée par le parti au pouvoir comme tremplin pour accroître son influence au niveau local. Ainsi, les élus locaux deviennent des instruments du pouvoir public au lieu d'être des acteurs de développement à la base. Dans un tel contexte, l'alternance des élus locaux n'est guère assurée.

Cela pose un véritable problème de légitimité des élus qui dirigent la plupart des collectivités locales.

Contraintes organisationnelles

La gestion des collectivités locales guinéennes est confrontée à un problème d'organisation et de respect des procédures indiquées dans le CCL.

Les quatre sessions annuelles prévues par le CCL sont tenues de façon irrégulière et rarement en présence des citoyens ou de leurs représentants.

Par endroits, les sessions des conseils communaux ne requièrent pas la présence de tous les élus communaux du fait de la marginalisation dont sont victimes certains élus membres de ces conseils.

Contraintes matérielles et financières

Le transfert des compétences aux collectivités n'a pas été suivi d'un transfert de moyens conséquents leur permettant de remplir leur mission de développement. Les dotations et subventions de l'Etat sont quasi-inexistantes aussi bien pour les collectivités locales que pour la tutelle chargée de veiller à leur bon fonctionnement.

Les ressources financières mobilisées ou mises à la disposition des collectivités locales sont partout insuffisantes. Le manque d'initiatives et l'incompétence des élus locaux explique,

dans une certaine mesure, cette faiblesse de ressources financières au niveau local. A cela s'ajoute la caractéristique et les modalités de recouvrement des ressources disponibles.

Depuis la suppression de la contribution au développement local (CDL) en janvier 2011 par décret présidentiel, la plupart des collectivités locales manquent d'initiatives leur permettant d'identifier et de mobiliser d'autres ressources qui existent sur le territoire.

Les principales recettes des collectivités locales proviennent des taxes superficielles, des taxes de stationnement et des taxes versées par les opérateurs téléphoniques.

La mauvaise gestion des maigres ressources mobilisées et l'absence de redevabilité altèrent la confiance entre les élus et les populations. Ces dernières manifestent leur désapprobation par le refus de payer certaines taxes et redevances.

L'essentiel des ressources collectées sert à financer le fonctionnement des collectivités. Il n'y a quasiment pas de ressources allouées aux investissements.

Une bonne partie des ressources locales est utilisée de manière abusive pour l'organisation de cérémonies de réjouissance notamment lorsqu'il s'agit d'organiser des réceptions pour des missions et délégations officielles. Lorsque le préfet ou le gouverneur reçoit des visiteurs étrangers, il impose aux collectivités locales de prendre en charge tous les frais que cela engendre. L'administration territoriale fait très souvent recours aux collectivités locales pour la prise en charge de dépenses de toutes sortes.

Le découpage administratif a souvent créé une inégalité entre les collectivités locales en termes de viabilité économique.

Contraintes liées à l'insuffisance de capacités des élus

Le processus de décentralisation n'est pas suffisamment maîtrisé par les acteurs locaux dont la plupart méconnaissent les textes et règlements en vigueur.

Le taux élevé d'élus analphabètes au sein des conseils locaux et l'âge relativement élevé de ces élus explique pour beaucoup le manque d'assimilation des contenus des textes réglementaires de la décentralisation.

Les agents techniques qui sont recrutés pour accompagner les élus locaux dans l'accomplissement de leur mission sont souvent absents de leur poste. C'est le cas notamment des receveurs communautaires que l'on ne rencontre que dans quelques rares collectivités locales.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches synthétiques par débat local

Annexe 2 : Tableau 3 – Répartition des groupes d'acteurs par débat local – version détaillée

Annexe 3 : Liste des invités par débat local

Annexe 1 : Fiches synthétiques par débat local

Débats locaux : Commune de Matam

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Matam

Date : 22 septembre 2011

Participants : 54

Conseil communal : 5 dont le Maire ; Services communaux : 2 ; Quartiers : 7 ; Société civile : 24 ; Citoyens : 13 ; Eglise : 1 ; Conseil de sages : 1 ; Presse : 1

Appréciation :

Les débats ont enregistré une faible présence de conseillers communaux et l'absence totale de services déconcentrés. Ils ont été marqués par de longues interventions de Madame la Maire ponctués par les affirmations d'une vingtaine de femmes (*non présentes dans la liste d'invités initiale*) et intervenant dans des GPF d'assainissement sur les aspects positifs des actions de développement local dans la commune. Une des femmes a affirmé que : « *la bonne gouvernance justifie le maintien du Conseil Communal et la non mise en place d'une délégation spéciale à Matam* ».

Thèmes clés abordés :

- Mobilisation des recettes locales : forte interférence du Gouvernorat dans le fonctionnement et la gestion de la Commune, couplé à un manque d'explication sur le contenu de l'assiette fiscale ; les élus ont fustigé la méconnaissance de la clé de répartition de la CFU et de la TPU ; du côté des citoyens, il a été notifié le manque de confiance à l'égard des percepteurs et l'absence de comptes rendus sur l'exécution budgétaire ;
- Manque de clarification du rôle des chefs de quartier dans le dispositif de la décentralisation ;
- Assainissement : contraintes importantes relevées concernant la bonne opérationnalité du système
- Insécurité dans les quartiers : problème pointé du doigt par les citoyens
- Conflits fonciers et domaniaux : très fréquents à Matam

Autres :

- Le rançonnement abusif des populations notamment par rapport au paiement de frais supplémentaires liés à la scolarisation de leurs enfants ;
- Manque d'infrastructures de loisirs et de sport ;
- Gestion du centre de santé de Matam : privatisation, insalubrité et non respect de la gratuité des soins

Débats locaux : Commune de Dixinn

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Dixinn

Date : 23 septembre 2011

Participants : 45

Délégation spéciale : 3 ; SPD : 2 ; STD : 2 ; Quartiers : 5 ; Société civile : 18 ; Citoyens : 10 ; Secteur privé : 2 ; Presse : 3

Appréciation :

Ont pu être notés la faible représentation des conseillers de la délégation spéciale et leur absence de participation dans les débats ; les chefs de quartiers et les jeunes leaders de la société civile étaient assez représentés ; les débats en eux même sont restés relativement superficiels et peu pertinents ; ils ont été influencés par la forte intervention du DMR sur la plupart des sujets.

Thèmes clés abordés :

- Compréhension de la décentralisation par les citoyens : faible connaissance du CCL, des devoirs et droits du citoyen dans la vie locale
- Transparence de la gestion : absence de compte rendu aux mandants
- Paiement des impôts et taxes : faiblesse des recouvrements dû à une crise de confiance entre imposables et autorités
- Fonctionnement du Conseil communal : irrégularité dans la tenue des sessions, non participation de citoyens aux sessions budgétaires et absence du Maire à d'importantes cérémonies comme les rentrées scolaires
- Assainissement : production croissante d'ordures, manque de caniveaux et de moyens adéquats pour l'assainissement et inondations récurrentes dans certains quartiers

Autres :

- Absence de formation des élus
- Négligence généralisée des édifices publics

Débats locaux : Commune de Kaloum

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Kaloum

Date : 24 septembre 2011

Participants : 56

Délégation spéciale : 2 ; SPD : 1 ; STD : 1 ; Services communaux : 6 ; Quartiers : 16 ; Société civile : 20 ; Citoyens : 10

Appréciation :

Les membres de la délégation spéciale n'ont pas participé aux débats. Ces débats ont été dominés par les chefs de quartiers et les femmes « balayeuses » fortement représentés. Aux environs de 13 heures, il y avait à peine la moitié des participants dans la salle. Un grand intérêt n'a pas été accordé aux débats.

Thèmes clés abordés :

- Manque de transparence dans la mobilisation des recettes locales : gestion du marché par le Gouvernorat et des points de stationnement de véhicules par les syndicats ; perception difficile des taxes du port auprès des personnes / structures concernées
- Assainissement de la ville : manque de stratégies appropriées et de moyens adéquats
- Envahissement et obstruction des rues et des trottoirs par le secteur informel, les jeunes joueurs de football, les cérémonies, le mauvais stationnement des véhicules
- Accès aux services de santé : garde assurée par des stagiaires ; précipitation et amateurisme des prestations de santé (*perfusions effectuées sans vérification de la tension ou de la glycémie*) ; manque de laboratoires d'urgences et coût élevé des prestations ;
- Qualité de l'enseignement : effectif pléthorique dans les salles de classe ; mauvais encadrement des élèves ; corruption du système éducatif.

Autres :

- Politisation de l'administration des quartiers ; nomination et/ou remplacement de chefs de quartiers par affinité
- Enregistrement des naissances : refus des parents ; déclarations tardives ; établissement d'actes non conformes ; coût onéreux des actes
- Violation du code de la route par les agents des forces de défense et de sécurité

Débats locaux : Commune de Ratoma

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Ratoma

Date : 26 septembre 2011

Participants : 46

Délégation spéciale : 9 ; SPD : 1 ; Services communaux : 5 ; Quartiers : 6 ; Société civile : 18 ; Ligue islamique : 1 ; Conseil des sages : 1 ; Secteur privé : 2 ; Citoyens : 3

Appréciation :

La mobilisation a été assez faible : ont pu être notés une faible présence en particulier de conseillers de la délégation spéciale ; à peine une vingtaine de participants constamment présents dans la salle ; une forte intervention des chefs de quartiers ; la participation appréciable de femmes de la société civile ; enfin une contribution enrichissante du secrétaire général de la Commune aux débats.

Thèmes clés abordés :

- Nombre élevé de compétences transférées institutionnellement (32) aux collectivités locales et manque de transfert de moyens conjoints
- Déphasage entre processus de décentralisation et nomination des chefs de quartier
- Mobilisation des recettes locales : gestion exclusive du marché par le Gouvernorat
- Gestion des ordures : manque de ressources, conflits d'intérêts entre SPTD et Commune pour la gestion des équipements
- Faible qualité de l'enseignement : perfectionnement insuffisant des enseignants ; effectifs pléthoriques dans les salles de classe des écoles publiques (*210 élèves par classe au lycée Kipé*)

Autres :

- Réalisation d'infrastructures dans les quartiers par affinité, priorité accordée au littoral au détriment de la dorsale (*cas des actions du PDU3*)
- Manque notoire de femmes chefs de quartiers
- Déficit de participation citoyenne en général

Débats locaux : Commune de Matoto

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Matoto

Date : 26 septembre 2011

Participants : 51

Délégation spéciale : 11 ; SPD : 1 ; STD : 1 ; Services communaux : 6 ; Quartiers : 4 ; Société civile : 20 ; Conseil des sages : 1 ; Secteur privé : 4 ; Citoyens : 3

Appréciation :

Les membres de la délégation spéciale ont été assez nombreux et ont fait de remarquables interventions. Les chefs de quartiers, les jeunes et les représentants de la société civile ont presque dominé les débats. La salle est restée pleine jusqu'à la fin des débats, contrairement aux autres communes de Conakry.

Thèmes clés abordés :

- Manque de transparence dans la mobilisation et la gestion des recettes : mainmise des sources de recettes par le Gouvernorat ; inexistence de PDL ; violations des procédures de passation de marchés
- Assainissement de la ville : manque d'action efficace de gestion des ordures ; ordures jetées dans les caniveaux en toute impunité ; mauvais fonctionnement du service de salubrité ; insalubrité du marché et exposition des aliments destinés à la vente dans des endroits insalubres.
- Insécurité dans les quartiers : recrutement d'agents sans moralité ; intervention difficile des forces de sécurité dans les quartiers en cas de problèmes en arguant la panne de véhicule ou le manque de carburant
- Mauvaise qualité de l'enseignement : incompetence et faible rémunération des enseignants ; insuffisance et dégradation des infrastructures scolaires ; manque d'entretiens ; effectif pléthorique dans les salles de classe
- Mauvais soins de santé : incompetence du personnel ; prestations de diplômés stagiaires non rémunérés ; manque de matériels ; sur tarification ; application de la gratuité de la césarienne confrontée au manque de matériels et de produits

Autres :

- Déficit d'informations des populations : sessions communales non publiques et manque de redevabilité des élus envers les citoyens ;
- Difficultés d'accès à l'eau potable : insuffisances de points d'eau ; circuit d'adduction d'eau non alimenté
- Coût élevé des frais de transport : rues découpées en plusieurs tronçons

Débats locaux : Préfecture de Coyah

Lieu : salle polyvalente quartier Laminayah

Date : 28 septembre 2011

Participants : 83

Délégation spéciale : 8 ; SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 6 ; Sous préfets : 3 ; Maires CR : 3 ; Conseillers ruraux : 4 ; Secrétaires généraux de commune : 4 ; Services communaux : 2 ; représentants quartiers et districts : 16 ; Société civile : 20 ; Presse : 5 ; Citoyens : 9

Appréciation :

Le président de la délégation spéciale est resté du début à la fin sans pour autant influencer les débats. Le représentant du service des impôts a tenté en vain de justifier les mauvaises pratiques dénoncées. La participation des communes rurales et des responsables de quartiers et districts venus en grand nombre aux débats a été faible, alors que la société civile s'est montrée assez présente.

On a enregistré une présence massive de cadres de l'administration décentralisée. Certains parmi eux n'étaient pas désignés par leur service.

Thèmes clés abordés :

- Faible vulgarisation et application du CCL
- Faible mobilisation des ressources locales : évasion fiscale, opacité et manque de transparence entre services d'assiette et collectivités sur l'établissement des rôles, le recouvrement et la répartition des impôts et taxes partagés
- Insuffisance de ressources humaines, cadre organique des communes non meublé
- Destruction de l'environnement
- Conflits fonciers et domaniaux

Autres :

- Mauvais fonctionnement des services d'état civil, enregistrement des naissances confronté à l'éloignement des districts
- Crise de confiance entre élus locaux et populations : refus de payer les impôts et taxes (*dans la Commune de Coyah par exemple, 2 citoyens seulement se sont acquittés du paiement de la CFU en 2011 !*)
- Impact limité des unités industrielles sur le développement local

Débats locaux : Préfecture de Forécariah

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Forécariah

Date : 29 septembre 2011

Participants : 60

SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 9 ; Sous préfets : 4 ; Conseil communal urbain : 5 ; Maires CR : 3 ; Conseillers ruraux : 5 ; Secrétaires généraux de Commune : 4 ; Projets/programmes : 1 ; Quartier : 1 ; Société civile : 16 ; Presse : 1 ; Citoyens : 8

Appréciation :

Les débats ont été influencés par le Secrétaire général de la Commune urbaine qui a adopté une attitude défensive face aux questions soulevées. La participation des conseillers communaux a été faible, un seul a fait de bonnes interventions.

Le service des impôts a été représenté. Globalement, les débats ont été fortement animés par de jeunes leaders et membres d'organisations de la société civile.

Thèmes clés abordés :

- Obstruction de la tutelle et poids sur les collectivités
- Faiblesse des ressources financières
- Déforestation abusive et carbonisation intense
- Qualité de l'enseignement : incompétence et insuffisance des enseignants, abandon de postes et gestion difficile du personnel enseignant par la DPE à cause du virement de salaires dans des banques établies à Conakry
- Ville envahie par les ordures et les mauvaises herbes

Autres :

- Faiblesse du taux de scolarisation dans certaines localités
- Utilisation abusive d'élèves par des enseignants dans des actions agricoles
- Mauvaise gestion des cotisations par les APEAE

Débats locaux : Préfecture de Dubréka

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Dubréka

Date : 30 septembre 2011

Participants : 47

SGCD : 1 ; SPD : 4 ; STD : 5 ; Sous préfets : 3 ; Conseil communal urbain : 4, dont le Maire ; Maires CR : 5 ; Secrétaire général de Commune : 1 ; Receveurs communaux : 3 ; Quartiers et districts : 3 ; Société civile : 10 ; Ligue islamique : 1 ; Eglise : 1 ; Presse : 3 ; Institutions d'enseignement professionnel et supérieur : 2 ; Secteur privé : 1

Appréciation :

La mobilisation des invités a été assez faible, la présence de femmes limitée. Il y a eu une participation remarquable du SGCD, du Maire de la commune urbaine et des représentants des institutions d'enseignement professionnel et supérieur aux débats, ainsi que des interventions pertinentes de représentants de la société civile. Par contre, une faible participation, voire une indifférence des maires des CR est à noter vis-à-vis des débats.

Thèmes clés abordés :

- Manque de vulgarisation et faible application du CCL
- Politisation de la décentralisation : exigence de présentation de candidats aux élections seulement par les partis politiques
- Insuffisance du meublement du cadre organique des communes : (i.e. : *services des mine, habitat, impôt non existant au niveau des communes*) - cas criard de la CR de Baadi relevé et qui est dépourvue de secrétaire général, de receveur, de chef du cantonnement forestier
- Faible mobilisation des ressources locales : opacité entre services d'assiette et collectivités autour du recouvrement et de la répartition des recettes partagées ; réticence des citoyens pour payer les impôts et taxes ; crise généralisée de confiance
- Mauvaise gestion des ressources financières locales, souvent utilisées pour des réceptions de délégations

Autres :

- Analphabétisme et vieillissement des élus locaux
- Conflits domaniaux et affairisme de chefs de quartiers dans le foncier

Débats locaux : Préfecture de Fria

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Fria

Date : 01 octobre 2011

Participants : 43

Délégation spéciale : 5 ; SGCD : 1 ; SPD : 2 ; Sous préfets : 2 ; Maires CR : 1 ; Secrétaires généraux de commune : 2 ; Services communaux : 3 ; Société civile : 15 ; Partis politiques : 4 ; Conseil des sages : 1 ; Ligue islamique : 1 ; Secteur privé : 1 ; Citoyens : 5

Appréciation :

La présence permanente du SGCD et du Président de la délégation n'a pas influencé les débats. Les conseillers de la délégation ont fustigé la gestion de leurs prédécesseurs et abordé les difficultés de collaboration avec le syndicat et l'administration du marché. Apport positif du COC et participation remarquable de représentants de partis politiques et de la société civile représentée par des jeunes. Les anciens conseillers communaux ont également participé aux débats.

Thèmes clés abordés :

- Nomination des chefs de quartiers et de districts considérée comme une limite de la démocratie et une insuffisance de la décentralisation
- Manque de budget de fonctionnement des Sous préfectures
- Faible mobilisation des ressources : parts de taxes payées par les sociétés de téléphonie mobile non versées aux collectivités ; collectivités non associées au recensement et au recouvrement des taxes partagées ; complicité entre chef du service des impôts et Préfet
- Manque de transparence dans la gestion des collectivités : complicité entre tutelle et autorité exécutive locale
- Mauvaise qualité de l'enseignement

Autres :

- Valorisation insuffisante des avantages offerts par la présence de l'usine d'alumine de Fria au profit des citoyens : mauvaise orientation des redevances payées par cette usine au détriment des populations des 12 villages subissant les effets de l'exploitation des carrières
- Appropriation insuffisante des soins de santé primaires par les collectivités
- Forte dépendance de l'usine en matière de fourniture d'eau et d'électricité

Débats locaux : Préfecture de Boffa

Lieu : Centre NAFA de Boffa

Date : 03 octobre 2011

Participants : 52

SGCD : 1 ; SGCA : 1 ; SPD : 3 ; STD : 6 ; Sous préfets : 3 ; Délégation spéciale : 5 ; Maires CR : 6 ; Conseillers ruraux : 2 ; Service communal : 1 ; Société civile : 7 ; Partis politiques : 5 ; Conseil des sages : 1 ; Projets/programmes : 3 ; Presse : 2 ; Secteur privé : 1 ; Citoyens : 5

Appréciation :

La présence permanente du SGCD et du Président de la délégation spéciale n'a pas fortement influencé les débats ; Les interventions du directeur préfectoral du plan ont été remarquables contrairement au DMR et au COC qui ont peu participé. La participation des Maires de CR et des agents de développement communautaire du PACVII a été appréciable. L'enclavement, l'évasion fiscale, la ponction financière par la tutelle et la mauvaise qualité des services sociaux ont polarisé les débats. Aucune intervention d'un représentant de la société civile et silence total des Sous préfets. Absence de secrétaires généraux de communes, de receveurs et de chefs de quartiers.

Thèmes clés abordés :

- Manque de textes d'application du CCL
- Poids de l'administration sur les collectivités : part importante du budget pour la préparation de repas copieux, le carburant des véhicules, les enveloppes à donner aux fréquentes délégations et la prise en charge des Sous préfets
- Faiblesse notoire des ressources financières des collectivités : mauvaise collaboration entre services d'assiette et collectivités
- Enclavement de certaines localités
- Mauvaise qualité des services sociaux (*santé, éducation, eau potable*)

Autres :

- Perte de ressources locales à cause du non aménagement des sites touristiques
- Rémunération dérisoire des maires (*prime mensuelle de 150.000 FG en zone rurale et 250.000 FG en milieu urbain*) par rapport à la responsabilité (*gestion de dizaines, voire centaines de millions de francs guinéens*) et au volume du travail
- Difficultés pour certaines CR pour verser la contribution en numéraire exigée par le PACV pour la mise en œuvre de leur PAI

Débats locaux : Préfecture de Boké

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Boké

Date : 10 octobre 2011

Participants : 56

SGCD : 1 ; SPD : 3 ; STD : 2 ; Sous préfets : 2 ; Conseil communal urbain : 5, dont le Maire ; Maires CR : 4 ; Conseillers ruraux : 3 ; Services Communaux : 3 ; Quartiers et districts : 5 ; Société civile : 17 ; Ligue islamique : 1 ; Partis politiques : 2 ; Secteur privé : 1 ; Presse : 3 ; Citoyens : 4

Appréciation :

Débats quelque peu influencés par le SGCD qui a affirmé que : « *la décentralisation, c'est de l'argent* » ; puis il a invité les maires de Kamsar, Sangarédi et Kollaboui à intervenir sur la gestion des marchés et les gares routières. Bonne participation des maires de CR, de la société civile ; participation remarquable des femmes présentes (*Sous préfet et conseillères*) et des représentants de partis politiques ; faible intervention du SPD et des services déconcentrés.

Thèmes clés abordés :

- Conflits de compétence et d'intérêt entre les collectivités locales et la tutelle rapprochée ;
- Déficit de légitimité des élus locaux
- Négligence des districts/quartiers dans le processus de la décentralisation
- Difficultés de mobilisation des ressources locales
- Manque d'impact de développement des sociétés minières dans les collectivités

Autres :

- Assainissement et nettoyage de la ville
- Mauvaise qualité de l'enseignement
- Insuffisance de médecins et de personnel soignant dans les établissements hospitaliers et structures sanitaires (*forte concentration à Conakry et utilisation de stagiaires à l'intérieur*)

Débats locaux : Préfecture de Gaoual

Lieu : salle de spectacle de la Maison des Jeunes de Gaoual

Date : 07 octobre 2011

Participants : 46

SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 10 ; Conseil communal urbain : 4, dont le Maire ; Maires CR : 3 ; Services Communaux : 4 ; Sous préfets : 4 ; Société civile : 8 ; Partis politiques : 3 ; Ligue islamique : 1 ; Eglise : 1 ; Secteur privé : 3 ; Conseil de sages : 2

Appréciation :

Forte participation de la société civile et du secteur privé à travers les présidents des chambres d'agriculture et de commerce. Intervention remarquable du représentant de la section des impôts. Participation limitée des maires de CR à l'exception de celui de Koumbia. Présence des femmes dans les débats, par contre une jeunesse peu représentée.

La fiscalité locale, la pesanteur de l'administration sur les collectivités, l'intervention parachutée de PME et la mauvaise exécution de projets, la faible qualité des services sociaux de base et les changements climatiques ont suscité de longs débats.

Thèmes clés abordés :

- Impunité et corruption généralisée
- Organisation d'élections libres et transparentes
- Contraintes liées à la mobilisation des ressources locales
- Exécution des marchés par des PME parachutées
- Accès aux services sociaux de base : santé, éducation et eau potable

Autres :

- Faible intervention de partenaires techniques et financiers dans la préfecture
- Echauffement climatique
- Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs

Débats locaux : Préfecture de Téliélé

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Téliélé

Date : 10 octobre 2011

Participants : 67

SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 6 ; Sous préfets : 2 ; Conseil communal urbain : 5 ; Maires CR : 9 ; Conseillers ruraux : 2 ; Secrétaires généraux de Commune : 6 ; Quartiers et districts : 11 ; Société civile : 9 ; Ligue islamique : 1 ; Eglise : 1 ; Conseil des sages : 1 ; Projets/programmes : 3 ; Presse : 1 ; Secteur privé : 1 ; Citoyens : 6

Appréciation :

Un nombre important de maires de CR assez âgés, à majorité analphabètes et une participation limitée. Une femme conseillère de la commune urbaine a activement participé aux débats. Présence faible de jeunes et de femmes, bonne participation de chefs de quartiers et de districts dans les débats. De longues discussions autour de la faible mobilisation et de la mauvaise gestion des ressources, de l'enseignement et de la santé.

Thèmes clés abordés :

- Pesanteur de l'administration sur les collectivités : visite des autorités préfectorales et exigence de prise en charge, de frais de mission, de réception et de dépenses de souveraineté
- Ressources insuffisantes des collectivités : taxes transférées aux collectivités insignifiantes, recouvrement faible
- Non respect de l'obligation de redevabilité : élus malhonnêtes, élus imposés par l'autorité et soumis pour ne pas être enlevés ; absence de pression des mandants sur les élus ; pas de recours des populations ; plaintes sans suite ; chaîne de détournement et d'impunité
- Irrégularité de la tenue des sessions communales ; faible connaissance des textes de la décentralisation ; analphabétisme et manque de formation des élus ; notabilisation des élus locaux
- Mauvaise qualité de l'enseignement
- Insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires

Autres :

- Conflits récurrents agriculteurs/éleveurs
- Hygiène et salubrité : manque de protection des denrées alimentaires et de service de salubrité

Débats locaux : Préfecture de Kindia

Lieu : salle de réunion de la Mairie de Kindia

Date : 12 octobre 2011

Participants : 56

SGCD : 1 ; SGCA : 1 ; SPD : 1 ; STD : 1 ; Conseil communal urbain : 7, dont le Maire ; Maires CR : 8 ; Conseillers ruraux : 1 ; Sous préfets : 5 ; Secrétaire général de Commune : 1 ; Quartiers et districts : 2 ; Société civile : 17 ; Ligue islamique : 2 ; Eglise : 1 ; Conseil des sages : 1 ; Projets/programmes : 3 ; Secteur privé : 2 ; Institution d'enseignement : 1 ; Citoyens : 1

Appréciation :

Retrait du SGCD pour éviter une influence des débats. Indifférence des maires de CR assez âgés et peu d'interventions en dépit de la traduction dans la langue du terroir. Présence importante de jeunes. Participation active d'un Sous préfet, d'un chef de quartier et de la société civile. Faible participation des femmes. Aucune intervention d'un cadre du SPD. De longues discussions au tour de la faible mobilisation et de la mauvaise gestion des ressources, de l'enseignement et de la santé. Des débats assez évasifs, plusieurs sujets abordés, notamment le poids de la tutelle sur les collectivités, la faible mobilisation des ressources, les conflits entre Maires CR et Sous préfets, l'abandon des quartiers.

Thèmes clés abordés :

- Relations de subordination entre collectivités et structures déconcentrées
- Collaboration entre élus locaux de CR et Sous préfets
- Faiblesse et mauvaise gestion des ressources financières mobilisées
- Accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité
- Logement de fonctionnaires en milieu rural

Autres :

- Suppression de la CDL et manque de substitution par une autre source de recette
- Nomination des chefs de quartiers et de districts

Débats locaux : Préfecture de Mamou

Lieu : salle de réunion ACAUPED

Date : 13 octobre 2011

Participants : 36

SGCD : 1 ; SPD : 1 ; STD : 3 ; Conseil communal urbain : 2, dont le Maire ; Maires CR : 1 ; Sous préfets : 2 ; Secrétaire général de Commune : 1 ; Service communal : 1 ; Société civile : 18 ; Ligue islamique : 1 ; Projets/programmes : 2 ; Secteur privé : 2 ; Presse : 1

Appréciation :

Mamou, capitale régionale, a enregistré le nombre le plus faible de participants. Les débats ont enregistré la participation remarquable du directeur préfectoral de l'économie et des finances, plus en qualité de citoyen qu'administrateur. Un seul maire de CR a pris part aux débats, souvent rehaussés par ses interventions. La participation de société civile, très présente, a été active. Les débats ont été essentiellement axés sur la mauvaise application des textes, la pesanteur de l'administration territoriale, l'insuffisance notoire de ressources financières et la mauvaise qualité des services d'éducation et de santé.

Thèmes clés abordés :

- Application et appropriation du Code des collectivités
- Conséquences de la suppression du budget préfectoral sur la mobilisation et la gestion des maigres ressources des collectivités
- Absence de cadres de concertation entre les collectivités et les autres acteurs
- Destruction de l'environnement : obstruction de cours d'eau et insuffisance de moyens pour l'assainissement de la ville
- Mauvaise qualité des services d'éducation et de santé

Autres :

- Dualité entre les syndicats (même entre syndicats et union des transporteurs) pour la gestion des gares routières
- Incompétences et vieillissement d'élus locaux
- Absence de police municipale

Débats locaux : Préfecture de Dalaba

Lieu : salle de la bibliothèque préfectorale de Dalaba

Date : 14 octobre 2011

Participants : 60

SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 3 ; Sous préfets : 3 ; Délégation spéciale : 1 (le président) ; Maires CR : 4 ; Conseillers ruraux : 3 ; Secrétaires généraux de commune : 5 ; Receveur communal : 1 ; Société civile : 32 ; Eglise : 1 ; Projets/programmes : 1 ; Secteur privé : 2 ; Presse : 1

Appréciation :

Le Secrétaire général chargé des collectivités est resté sans trop influencer les débats. Il est apparu lors des débats qu'un secrétaire général commune ignore que les sessions communales sont ouvertes au public. Une participation active de représentants de la société civile, en particulier des jeunes et des femmes qui ont bien campé le sujet et sont restés présents durant les débats, du début à la fin. Pour les CR, les interventions de Ditinn ont été remarquables.

Des interventions cohérentes et des débats pertinents au tour de l'interférence de l'administration dans la gestion des collectivités, de la responsabilité des élus dans la mauvaise gestion, de la faible qualification des élus et du manque de redevabilité, de la crise de confiance généralisée, du parachutage de PME pour l'exécution de projets dans les collectivités, de la destruction de l'environnement avec la complicité des élus et des agents des services techniques, des difficultés d'accès aux soins de santé, de la qualité de l'enseignement et de la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques.

Thèmes clés abordés :

- Volonté politique et mise en œuvre de la décentralisation en Guinée
- Interférences de l'administration dans la gestion des collectivités
- Mauvaise mobilisation et gestion des ressources locales
- Destruction de l'environnement : complicité d'élus et d'agents de services techniques
- Accès aux services sociaux (soins de santé et enseignement de qualité)

Autres :

- Manque de redevabilité des élus
- Crise de confiance généralisée entre citoyens et élus
- Parachutage de PME pour l'exécution de projets dans les collectivités

Débats locaux : Préfecture de Pita

Lieu : salle de spectacle de la Maison des Jeunes de Pita

Date : 15 octobre 2011

Participants : 56

SGCD : 1 ; SGCA : 1 ; SPD : 1 ; STD : 1 ; Sous préfets : 2 ; Conseil communal urbain : 7, dont le Maire ; Maires CR : 8 ; Conseillers ruraux : 1 ; Sous préfets : 5 ; Secrétaire général de Commune : 1 ; Quartiers et districts : 2 ; Société civile : 17 ; Ligue islamique : 1 ; Eglise : 1 ; Conseil des sages : 1 ; Projets/programmes : 3 ; Secteur privé : 2 ; Institution d'enseignement : 1 ; Citoyens : 1

Appréciation :

Retrait du SGCD pour éviter une influence des débats. Indifférence des maires de CR assez âgés et peu d'interventions en dépit de la traduction dans la langue du terroir. Présence importante de jeunes. Participation active d'un Sous préfet, d'un chef de quartier et de la société civile. Faible participation des femmes. Aucune intervention d'un cadre du SPD. De longues discussions au tour de la faible mobilisation et de la mauvaise gestion des ressources, de l'enseignement et de la santé. Des débats assez évasifs, plusieurs sujets abordés, notamment le poids de la tutelle sur les collectivités, la faible mobilisation des ressources, les conflits entre Maires CR et Sous préfets, l'abandon des quartiers.

Thèmes clés abordés :

- Relations de subordination entre collectivités et structures déconcentrées
- Collaboration entre élus locaux de CR et Sous préfets
- Faiblesse et mauvaise gestion des ressources financières mobilisées
- Accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité
- Logement de fonctionnaires en milieu rural

Autres :

- Suppression de la CDL et manque de substitution par une autre source de recette
- Nomination des chefs de quartiers et de districts

Débats locaux : Préfecture de Mali

Lieu : salle du CAAF de Mali

Date : 17 octobre 2011

Participants : 61

SGCD : 1 ; SGCA : 1 ; SPD : 4 ; STD : 7 ; Sous préfets : 1 ; Délégation spéciale : 4, dont le président ; Maires CR : 9 ; Secrétaire général de commune : 1 ; Receveurs communaux : 2 ; Société civile : 27 ; Secteur privé : 2 ; Presse : 2

Appréciation :

Le Maire de Lélouma, en qualité de représentant de l'ANCG a fait de bonnes interventions. Participation remarquable du Secrétaire général chargé des collectivités plus en qualité de citoyen qu'administrateur. Des débats pertinents et interventions cohérentes ayant connu la participation active de la société civile, du secteur privé et des différents maires de communes rurales fortement représentés.

Il y a eu d'intéressants et d'enrichissants débats au tour de multiples aspects liés à la gestion des collectivités, notamment la timidité des mesures d'accompagnement du processus de la mise en œuvre de la décentralisation, la faible application des textes légaux et réglementaires, la pesanteur de la tutelle sur les collectivités, l'opacité dans le recouvrement et la gestion des ressources, le vieillissement et l'incapacité des élus, la faible qualité des services de santé et d'éducation.

Thèmes clés abordés :

- Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de la décentralisation
- Transparence et recouvrement/gestion des ressources locales
- Incapacité et vieillissement des élus
- Enclavement des collectivités et mauvais état des routes
- Qualité des services de santé et d'éducation

Autres :

- Méconnaissance et faible application des textes légaux et réglementaires
- Pesanteur de la tutelle sur le fonctionnement et la gestion des collectivités
- Occupation d'espaces publics

Débats locaux : Préfecture de Tougué

Lieu : salle de spectacle de la maison des jeunes de Tougué

Date : 19 octobre 2011

Participants : 61

SGCD : 1 ; SPD : 4 ; STD : 7 ; Sous préfets : 3 ; Conseil communal urbain : 3, dont le Maire ; Maires CR : 5 ; Conseillers ruraux : 2 ; Secrétaire généraux de commune : 4 ; Société civile : 25 ; Secteur privé : 5 ; Presse : 2

Appréciation :

Le Secrétaire général chargé des collectivités a demandé aux participants de débattre en toute liberté et de saisir l'occasion pour dénoncer tout ce qui ne va pas sans aucune influence de qui que ce soit. De longs débats autour de la pression financière de la tutelle sur les collectivités. De bonnes interventions du Sous préfet de Fatako. Une participation remarquable du chef de la station de radio communautaire, avec de témoignages basés sur des enquêtes. Participation appréciable du secteur privé, à travers la chambre de commerce. Faible participation des femmes dans les débats en dépit de l'importance de leur nombre.

Thèmes clés abordés :

- Inadéquation entre transfert de compétences et moyens
- Fonctionnement des conseils communaux
- Mobilisation de ressources locales
- Transparence et gestion des collectivités
- Passation et exécution de marchés locaux
- Défis à relever en matière de gestion des collectivités et capacités des élus locaux

Autres :

- Vol de bétail et impunité
- Appropriation et application des textes relatifs à la gestion des fonds des APEAE et des comités d'hygiène et de santé

Débats locaux : Préfecture de Lélouma

Lieu : salle de réunion de l'union des groupements paysans de Lélouma

Date : 20 octobre 2011

Participants : 62

SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 4 ; Sous préfets : 3 ; Conseil communal urbain : 5, dont le Maire ; Maires CR : 8 ; Secrétaire généraux de commune : 2 ; Société civile : 26 ; Secteur privé : 5 ; Ligue islamique : 3 ; Eglise : 1 ; Presse : 2

Appréciation :

Aucun mot du Secrétaire général chargé des collectivités resté dans la salle durant tous les débats ; bonne intervention du COC ; participation active des maires de CR et des jeunes de la société civile ; débats pertinents et intéressants avec de témoignages édifiants autour des pesanteurs exercées sur les collectivités par l'autorité préfectorale, de l'opacité liée à la répartition des recettes et de la faible qualité des services sociaux de base, en particulier la médiocrité de l'enseignement. La perception de la taxe portant sur les stations de téléphonie mobile constitue une véritable préoccupation. Entre les collectivités et le SPD, chaque partie a mis l'accent sur les faiblesses de l'autre. La traduction faite par le correspondant de l'AGP a rehaussé le niveau de participation.

Thèmes clés abordés :

- Application et respect du Code des collectivités : prise et publication d'arrêtés contraires à ces dispositions
- Opacité au tour de la mobilisation et du partage des recettes locales
- Gestion des maigres ressources des collectivités : prise en charge récurrente de missions et délégations en carburant, nourriture, enveloppe à de moments souvent difficiles ; endettement pour des dépenses extra budgétaires
- Mauvaise qualité de l'enseignement
- Mesures d'accompagnement pour la gratuité de la césarienne et des soins liés à la grossesse
- Destruction de l'environnement

Autres :

- Meublement du cadre organique des communes : 2 receveurs et 4 secrétaires généraux sur les 11 collectivités ; CR dépourvues de secrétaires généraux et de receveurs
- Gestion des vivres au niveau des cantines scolaires
- Justice et vol de bétail
- Détournement de fonds destinés à la construction d'école

Débats locaux : Préfecture de Koubia

Lieu : salle de réunion du CAAF de Koubia

Date : 22 octobre 2011

Participants : 37

SGCD : 1 ; STD : 1 ; Conseil communal urbain : 2, dont le Maire ; Secrétaires généraux de commune : 3 ; Société civile : 24 ; Secteur privé : 2 ; Ligue islamique : 2 ; Secteur privé : 2

Appréciation :

La présence du Coordonnateur National du PROJEG a rehaussé le niveau des débats. Les interventions de la douzaine de jeunes, composés à majorité d'élèves et d'étudiants, ont été remarquables. De même, le secteur privé, à travers la chambre de commerce et la coordination préfectorale des éleveurs a été assez présent dans les débats qui, du reste ont été assez contradictoires autour de la participation des collectivités au processus d'enrôlement et de la répartition des taxes superficielles.

L'intervention du SGCD sous forme d'intimidation n'a pas empêché la libre expression, en particulier la société civile et le secteur privé. Un conseiller communal a aussi estimé que les animateurs connaissent bien les difficultés rencontrées, une manière d'inviter les autres à ne plus s'exprimer et une bonne réplique a permis aux participants de poursuivre les débats. La traduction faite par le correspondant de l'AGP a rehaussé le niveau de participation. Il pouvait être noté un nombre important de femmes membres de groupements, mais avec une faible participation. Les Maires de CR et les Sous préfets ont brillé par leur absence.

Thèmes clés abordés :

- L'interférence des décideurs politiques dans gestion des collectivités locales ;
- La faiblesse dans la mobilisation des recettes locales et le manque de transparence dans la répartition équitable de ces recettes entre la tutelle rapprochée et la collectivité locale ;
- Le mauvais fonctionnement des conseils communaux caractérisé par un taux élevé d'absence et d'inactivité des conseillers ;
- La mauvaise qualité de l'enseignement caractérisée par la baisse progressive du niveau des élèves ;
- La difficulté de mobilisation de la participation communautaire pour la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire.

Autres :

- Détournement de ressources financières allouées aux centres d'écoute, de conseils et d'orientation des jeunes (CECOJE)
- Crise de confiance entre élus et citoyens

Débats locaux : Préfecture de Labé

Lieu : amphithéâtre du Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Labé

Date : 25 octobre 2011

Participants : 44

Elus CU : 9 ; Elus CR : 2 ; SGCD : 1 ; SPD : 8 ; STD : 2 ; Receveurs communaux : 2 ; Sous préfets : 4 ; OSC : 20 ; Médias : 1 ; Projets/Programmes : 4 ; Citoyens : 1

Appréciation :

Aucune intervention du SGCD. Faible présence et participation de femmes. Interventions remarquables des maires de CR, des représentants de la société civile et d'un citoyen. Une bonne participation du chef de service impôts, plus en tant que citoyen qu'administrateur. Débats assez longs sur les causes de la mauvaise qualité de l'enseignement et le paiement des redevances minières des carrières de sable et de gravier. Il s'est avéré lors des débats qu'un Receveur d'une CR ne fait pas la différence entre taxe superficielle et redevance minière.

Thèmes clés abordés :

- La mauvaise qualité de l'enseignement caractérisée par baisse progressive du niveau des élèves ;
- La faible mobilisation des recettes locales et paiement de redevances minières des carrières ;
- La ponction financière de la tutelle dans la gestion des ressources locales ;
- Le manque de légitimité des élus locaux qui sont pour la plupart soit nommés par les pouvoirs publics, soit ayant dépassé la durée de leur mandat électif ;
- Les interventions d'ONG et de PME dans les collectivités sans prendre en compte les besoins réels des populations ;

Autres :

- Insuffisance de la vulgarisation et de l'application du Code des Collectivités Locales
- Occupation anarchique des rues de la ville de Labé
- Insécurité dans les communes rurales

Débats locaux : Préfecture de Dabola

Lieu : salle de réunion de la préfecture

Date : 26 septembre 2011

Nombre de Participants : 60

Elus CU : 4 ; Elus CR : 3 ; SGCD : 1 ; SPD : 3 ; STD : 7 ; Services communaux : 5 ; Sous préfets : 3 ; OSC : 17 ; Projets/Programmes : 5 ; Citoyens : 6 ; Sages : 6

Supervision des débats : Maire de Dinguiraye

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

A l'ouverture, le préfet a exhorté les participants à dénoncer les imperfections constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation. Cette intervention a rassuré les intervenants qui n'ont pas hésité à s'exprimer librement malgré la présence du Maire de Dabola. Ce dernier a mis l'occasion à profit pour inviter les participants à le voir régulièrement pour des échanges sur tous les sujets qui intéressent la commune.

Thèmes clés abordés :

- L'insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- L'absence de légitimité de certains élus qui ne reflètent pas le choix des populations parce qu'ils ont été soit nommés (délégations spéciales), soit imposés (élections truquées), soit que leur mandat a expiré.
- L'influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion des collectivités locales ;
- Le mauvais découpage administratif qui a donné naissance à des collectivités locales moins viables que d'autres ;
- L'élaboration des PDL qui ne sont pas réalistes ou réalisables ;

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Réalisation d'infrastructures locales non conformes au besoin réel des communautés ;
- Non clarification du statut et du rôle des chefs de quartiers dans le dispositif de la décentralisation ;
- Tenue irrégulière des sessions communales ;
- Absence de textes d'application du CCL ;
- Faible présence des jeunes et des femmes dans les conseils communaux ;

Débats locaux : Préfecture de Dinguiraye

Lieu : salle de réunion de la Mairie

Date : 28 septembre 2011

Nombre de Participants : 67

Elus CU : 6 ; Elus CR : 6 ; SGCD : 1 ; SPD : 3 ; STD : 4 ; Services communaux : 3 ; Sous préfets : 7 ; Chefs de quartier : 2 ; OSC : 14 ; Secteur privé : 2 ; Médias : 1 ; Projets/Programmes : 6 ; Citoyens : 10 ; Enseignants : 2

Supervision des débats : Maire de Dabola

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

A l'ouverture, le préfet a exhorté les participants à dénoncer les imperfections constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation. Cette intervention a rassuré les intervenants qui n'ont pas hésité à s'exprimer librement malgré la présence du Maire de Dinguiraye.

Par ailleurs, les interventions et prises de position ont souvent mis à nu des tensions ethniques très perceptibles dans la localité.

Thèmes clés abordés :

- Le choix des élus s'est effectué sur la base de leur appartenance au parti politique au pouvoir sans tenir compte de la volonté populaire ;
- L'interférence négative des sages dans les prises de décisions par la collectivité locale ;
- Le vieillissement des cadres de l'administration locale et déconcentrée ;
- Le manque d'harmonisation des interventions des différents projets et programmes dans la localité ;
- L'insuffisance de formation des élus locaux et de l'administration déconcentrée ;

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Absence de mécanisme de suivi de la gestion des collectivités locales ;
- Insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- Influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion locale ;
- Refus des citoyens de payer les taxes et redevances ;
- Non paiement, aux collectivités locales, des taxes d'exploitation de ses ressources naturelles. Les permis d'exploitation de ces ressources sont délivrés à Conakry au niveau des différents départements ministériels.

Débats locaux : Préfecture de Kouroussa

Lieu : Bibliothèque préfectorale

Date : 30 septembre 2011

Nombre de Participants : 60

Elus CU : 3 ; Elus CR : 10 ; SGCD : 1 ; SERACCO : 1 ; SPD : 4 ; STD : 3 ; Services communaux : 5 ; Receveur communaux : 1 ; Sous préfets : 5 ; Chef de quartier : 1 ; OSC : 14 ; Ligue islamique : 2 ; Secteur privé : 2 ; Médias : 2 ; Sages : 6

Supervision des débats : Maire de Mandiana

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches. Les participants se sont exprimés librement.

Thèmes clés abordés :

- Des élus ont été imposés par les pouvoirs publics sans tenir compte de l'aspiration des populations ;
- L'élaboration des PDL ne prennent pas en compte les besoins prioritaires des populations locales ;
- L'interférence négative des sages dans les prises de décisions par la collectivité locale ;
- L'absence de textes d'application du CCL ;
- L'absence de sièges pour la majorité des communes rurales.

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Mise en œuvre des projets et programmes sans tenir compte des priorités contenues dans le PDL ;
- Insuffisance de personnel d'appui aux CR ;
- Interférence négative des sages dans les prises de décisions par la collectivité locale ;
- Déficit de confiance entre autorités locales et population ;
- Absence de concertation entre élus locaux et société civile.

Débats locaux : Préfecture de Mandiana

Lieu : Maison des jeunes

Date : 3 octobre 2011

Nombre de Participants : 62

Elus CU : 4 ; Elus CR : 8 ; SGCD : 1 ; SGCA : 1 ; SPD : 3 ; STD : 4 ; Services communaux : 3 ; Sous préfets : 2 ; OSC : 16 ; Ligue islamique : 3 ; Secteur privé : 3 ; Médias : 1 ; Citoyens : 9 ; Sages : 4

Supervision des débats : Maire de Kouroussa

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

A l'ouverture, le préfet a exhorté les participants à dénoncer les imperfections constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation. Cette intervention a rassuré les intervenants qui n'ont pas hésité à s'exprimer librement malgré la présence du Maire de Mandiana.

Les femmes ont été particulièrement actives dans les débats. Elles ont exprimées leur point de vue sur tous les sujets évoqués.

Thèmes clés abordés :

- L'élection des conseils communaux qui était faite à la proportionnelle a permis une diversité de points de vue et des positions divergentes et complémentaires ;
- Les conflits de compétence entre élus et tutelle dus à la non maîtrise et à mauvaise interprétation du CCL ;
- Le pouvoir excessif des forces de défense et de sécurité qui collaborent peu avec les collectivités locales ;
- Le non paiement, aux collectivités locales, des taxes d'exploitation de ses ressources naturelles. Les permis d'exploitation de ces ressources sont délivrés à Conakry au niveau des différents départements ministériels ;
- L'influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion des collectivités locales ;

Autres :

- Non implication des collectivités locales dans la mise en œuvre de projets d'intérêt communautaire ;
- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Absence de textes d'application du code des collectivités locales ;
- Faible présence des jeunes et des femmes dans les conseils communaux ;
- Influence des personnes lettrées sur l'opinion locale.

Débats locaux : Préfecture de Siguiri

Lieu : salle de réunion de la préfecture

Date : 5 octobre 2011

Nombre de Participants : 60

Elus CU : 2 ; Elus CR : 9 ; SPD : 5 ; STD : 6 ; Services communaux : 5 ; Receveurs communautaires : 1 ; Sous préfets : 2 ; chefs de quartiers : 5 ; OSC : 11 ; Ligue islamique : 1 ; Secteur privé : 2 ; Partis politiques : 1 ; Médias : 2 ; Projets/Programmes : 1 ; Sages : 7

Supervision des débats : Président adjoint Délégation Spéciale de Kankan

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Cependant, les autorités préfectorales ont tenté d'influencer les débats. Le Maire de la commune ne s'est associé à aucune phase des débats. L'influence de la tutelle sur les collectivités locales était plus perceptible qu'ailleurs.

Thèmes clés abordés :

- Des élus imposés et manipulés par les pouvoirs publics sans tenir compte de l'aspiration des populations ;
- L'insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- L'absence de légitimité de certains élus qui ne reflètent pas le choix des populations parce qu'ils ont été soit nommés (délégations spéciales), soit imposés (élections truquées), soit que leur mandat a expiré.
- L'influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion des collectivités locales ;
- La faiblesse des moyens et de compétences pour la gestion des ordures ménagères par les collectivités locales.

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Tenue irrégulière des sessions communales ;
- Répartition non transparente des recettes locales par les services d'assiette relevant de la préfecture ;
- Manque de moyens logistiques pour le déplacement des élus locaux et des agents techniques mis à leurs dispositions ;

Débats locaux : Préfecture de Kankan

Lieu : salle de réunion de la Mairie

Date : 7 octobre 2011

Nombre de Participants : 56

Elus CU : 5 ; Elus CR : 10 ; SGCD : 1 ; SERACCO : 1 ; SPD : 4 ; STD : 3 ; Services communaux : 3 ; Sous préfets : 1 ; Chefs de quartiers : 1 ; OSC : 10 ; Ligue islamique : 2 ; Secteur privé : 2 ; Médias : 1 ; Projets/Programmes : 2 ; Citoyens : 4 ; Enseignants : 2 ; Sages : 4

Supervision des débats : Maire de Kérouané

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

A l'ouverture, le préfet a exhorté les participants à dénoncer les imperfections constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation. Cette intervention a rassuré les intervenants qui n'ont pas hésité à s'exprimer librement malgré la présence du Maire de Kankan.

On a noté une présence significative des jeunes et des femmes qui sont intervenus pour dénoncer la gestion des collectivités locales.

Thèmes clés abordés :

- Insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- Faible présence des jeunes et des femmes dans les conseils communaux ;
- Absence de communication entre élus locaux et les citoyens ;
- Désobéissance et interférence fréquentes des leaders traditionnels dans la gestion des collectivités locales (les sages, confrérie des chasseurs, ...) ;
- Mauvais découpage administratif qui a donné naissance à des collectivités locales moins viables que d'autres ;

Autres :

- Manque d'autorité des élus locaux à cause de leur soumission excessive aux autorités de tutelle ;
- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Réalisation d'infrastructures locales non conformes au besoin réel des communautés ;
- Marginalisation des collectivités locales dans les passations de marchés pour la réalisation des infrastructures au niveau local.

Débats locaux : Préfecture de Kérouané

Lieu : salle de réunion de la préfecture

Date : 10 octobre 2011

Nombre de Participants : 60

Elus CU : 8 ; Elus CR : 6 ; SGCD : 1 ; SPD : 4 ; STD : 6 ; Services communaux : 6 ; Sous préfets : 3 ; Chefs de quartiers : 3 ; OSC : 9 ; Ligue islamique : 3 ; Secteur privé : 2 ; Médias : 1 ; Citoyens : 4 ; Sages : 4

Supervision des débats : Aucun

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

Une forte présence de sages et des élus locaux des CR a pu être constaté.

Thèmes clés abordés :

- La non implication des élus locaux dans la collecte et le partage des recettes locales par les services d'assiette relevant de la préfecture ;
- La faiblesse des moyens et de compétences pour la gestion des ordures ménagères par les collectivités locales.
- L'insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- La tenue irrégulière des sessions communales ;
- L'absence de légitimité de certains élus qui ne reflètent pas le choix des populations parce qu'ils ont été soit nommés (délégations spéciales), soit imposés (élections truquées), soit leur mandat a expiré.

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Méconnaissance par les élus de leur rôle d'acteurs de développement local ;
- Absence de cadre de concertation entre élus et citoyens ;
- Insuffisance notoire de personnels qualifiés d'appui aux communes urbaines ;
- Non respect des procédures d'élaboration du PDL et du budget des collectivités locales ;

Débats locaux : Préfecture de Beyla

Lieu : Maison des jeunes

Date : 12 octobre 2011

Nombre de Participants : 62

Elus CU : 5 ; Elus CR : 12 ; SGCD : 1 ; SPD : 8 ; STD : 4 ; Services communaux : 5 ; Sous préfets : 2 ; Chefs de quartiers : 1 ; OSC : 10 ; Ligue islamique : 1 ; Eglise : 1 ; Secteur privé : 1 ; Médias : 1 ; Projets/Programmes : 2 ; Citoyens : 6 ; Sages : 2

Supervision des débats : Aucun

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs d'activités. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches. Les jeunes étaient bien représentés dans la salle et ils ont profité des débats pour exprimer leurs diverses préoccupations.

Thèmes clés abordés :

- Le manque de transparence dans la gestion des ressources des collectivités ;
- La non maîtrise du code électoral par les élus locaux ;
- Les conflits de compétences et d'intérêts récurrents entre élus locaux et tutelle rapprochée ;
- Le mauvais découpage territorial qui a permis la création de CR regroupant des populations ayant peu de liens socioculturels entre elles ;
- La nécessité de la création d'un échelon de décentralisation au niveau régional (régionalisation) ;

Autres :

- Nécessité de la création d'une deuxième région administrative dans la région forestière pour mieux favoriser le développement de cette zone géographique de la Guinée ;
- Confusion de rôle des élus qui rendent justice à la place des autorités judiciaires ;
- Non implication des collectivités locales dans le recrutement du personnel des sociétés minières évoluant dans la localité en vue de la priorisation des compétences locales ;
- Prise en compte, dans les plans de développement locaux, du flux migratoire occasionné par la présence des sociétés minières dans la zone de Beyla ;
- Marginalisation d'une grande partie de conseillers communaux dans la réalisation des activités initiées par la collectivité locale ;
- Lourdeur de l'administration déconcentrée dans la validation des budgets des collectivités locales ;
- Marginalisation des collectivités locales dans les passations de marchés pour la réalisation des infrastructures au niveau local.

Débats locaux : Préfecture de Yomou

Lieu : salle de réunion de la préfecture

Date : 14 octobre 2011

Nombre de Participants : 52

Elus CU : 4 ; Elus CR : 5 ; SGCD : 1 ; SGCA : 1 ; SPD : 1 ; STD : 7 ; Services communaux : 4 ; Receveurs communaux : 1 ; Sous préfets : 3 ; Chefs de quartiers : 4 ; OSC : 7 ; Eglise : 1 ; Citoyens : 8 ; Sages : 5

Supervision des débats : Aucun

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Cette réunion a été une occasion pour le nouveau préfet de s'adresser aux citoyens de la localité qu'il eu du mal à regrouper depuis sa nomination à son poste.

Thèmes clés abordés :

- Les aspects positifs de la décentralisation notamment la réalisation d'infrastructures sociaux de base ont pu être effectuées par les collectivités locales grâce à l'appui des projets et programmes ;
- Des difficultés de recouvrement des taxes et redevances auprès des populations sont à noter ;
- L'insuffisance de compétence des élus locaux due à une faible vulgarisation et appropriation du CCL ;
- La marginalisation des collectivités locales dans les passations de marchés pour la réalisation des infrastructures au niveau local ;
- La nécessité d'élire les chefs de quartiers et districts pour une meilleure adhésion des populations aux activités menées dans les quartiers et districts.

Autres :

- Insuffisance des subventions accordées aux autorités de tutelle ;
- Insuffisance de moyens de communication et d'information (TV, radio) ;
- Faiblesse des revenus des collectivités locales, surtout les CR ;
- Absence de personnel soignant de qualité malgré l'existence d'infrastructures et d'équipement de qualité à Yomou ;
- Manque de suivi rigoureux du travail effectué par les agents de l'administration publique ;
- Non respect des mandats des élus locaux ;
- Insuffisance des échange d'expériences entre les élus de la préfecture mais aussi avec les élus des autres régions de la Guinée et d'ailleurs ;
- Conflits d'intérêt entre les collectivités locales et les forces de défense et de sécurité qui prélèvent des taxes au niveau des barrages routiers sans l'avis de la collectivité locale ;
- Difficultés dans l'approvisionnement de la préfecture en carburant.

Débats locaux : Préfecture de Lola

Lieu : salle de réunion du REFMAP sise dans l'enceinte de la Mairie

Date : 17 octobre 2011

Nombre de Participants : 43

Elus CU : 3 ; Elus CR : 6 ; SGCD : 1 ; SPD : 3 ; STD : 4 ; Services communaux : 4 ; Sous préfets : 3 ; Chefs de quartiers : 5 ; OSC : 9 ; Secteur privé : 1 ; Médias : 1 ; Citoyens : 1 ; Sages : 2

Supervision des débats : Aucun

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs d'activités. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches. L'ouverture des débats a été présidée par le préfet en présence du Maire de Lola. L'intervention de ces deux personnalités a facilité l'entame des débats.

Thèmes clés abordés :

- L'insuffisance de subventions accordées aux préfets et sous-préfets qui n'arrivent plus à assurer leur fonction de contrôle de la légalité des actes posés par les collectivités locales ;
- Le manque de viabilité des collectivités locales par manque de subvention conséquences de la part de l'Etat ;
- La réalisation d'activités par les collectivités locales sans se référer au plan de développement local qu'elles ont élaboré ;
- Le non respect de la durée des mandats des élus ;
- La pression exercée par la tutelle rapprochée sur les élus qui n'appartiennent pas au parti au pouvoir ;

Autres :

- Faiblesse des recettes mobilisées ne favorise pas l'investissement dans les collectivités locales ;
- Utilisation d'une bonne partie des recettes locales pour financer l'organisation des cérémonies et festivités initiées par la tutelle rapprochée;
- Paiement de pots de vin pour accélérer le processus de validation du budget des collectivités par la tutelle ;
- Elaboration de budgets irréalistes et irréalisables ;
- Incapacité des élus locaux à préserver les forêts de la coupe abusive et anarchique de bois par les sociétés étrangères ;
- Complicité des autorités locales dans la délivrance des permis de coupe de bois dans les forêts classées ;
- Manque d'harmonisation et de suivi des actions menées par les ONG au sein d'une même collectivité locale.
- Reconnaissance de l'apport des projets qui appuient les collectivités locales dans la réalisation d'infrastructures sociales de base (PACV).

Débats locaux : Préfecture de N'Zérékoré

Lieu : salle de réunion de la Mairie

Date : 19 octobre 2011

Nombre de Participants : 63

Elus CU : 5 ; Elus CR : 7 ; SGCD : 1 ; SPD : 4 ; STD : 4 ; Services communaux : 6 ; Sous préfets : 3 ; Chefs de quartiers : 2 ; OSC : 22 ; Projets/Programmes : 3 ; Citoyens : 3 ; Sages : 3

Supervision des débats : Maire de Lola et Représentant du PROJEG

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

Les jeunes étaient nombreux dans la salle. La réunion a débuté par la distribution d'exemplaires du code des collectivités locales à tous les participants. Le projet « Faisons Ensemble » en était le donateur.

Thèmes clés abordés :

- La reconnaissance de l'apport des projets qui appuient les collectivités locales dans la réalisation d'infrastructures sociales de base (PACV, Plan Guinée, Faisons Ensemble, ...) ;
- La faiblesse des revenus des collectivités locales, surtout les CR ; ce qui ne permet pas d'effectuer des dépenses d'investissement malgré leur prévision dans le budget ;
- La marginalisation des collectivités locales dans les passations de marchés pour la réalisation des infrastructures au niveau local ;
- L'insuffisance de compétences des élus locaux due à une faible vulgarisation et appropriation du CCL ;
- Le manque de transparence dans la gestion des ressources des collectivités ;

Autres :

- Non maîtrise du code des collectivités locales par les élus locaux ;
- Non implication des élus locaux dans l'enrôlement, la collecte et le partage des recettes locales par les services d'assiette relevant de la préfecture ;
- Absence de concertations entre élus et citoyens ;
- Irrégularité de la tenue des sessions communales ;
- PDL irréalistes et non évalués ;
- Déficit d'information des citoyens sur la décentralisation et absence de mécanisme d'information des populations sur les activités de la collectivité locale ;
- Vacance de poste dans les centres de santé et dans les écoles à cause du refus de certains cadres affectés à prendre fonction.

Débats locaux : Préfecture de Macenta

Lieu : salle de conférence de la préfecture

Date : 21 octobre 2011

Nombre de Participants : 48

Elus CU : 3 ; Elus CR : 11 ; SGCD : 1 ; SPD : 3 ; STD : 5 ; Services communaux : 5 ; Sous préfets : 3 ; OSC : 8 ; Secteur privé : 1 ; Médias : 1 ; Projets/Programmes : 2 ; Citoyens : 3 ; Sages : 2

Supervision des débats : Maire de Guékédou

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

A l'ouverture, le préfet a exhorté les participants à dénoncer les imperfections constatées dans la mise en œuvre de la décentralisation. Cette intervention a rassuré les intervenants qui n'ont pas hésité à s'exprimer librement malgré la présence des autorités communales et préfectorales.

Thèmes clés abordés :

- L'insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- L'influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion des collectivités locales notamment dans le cadre du paiement obligatoire des dépenses de souveraineté de la tutelle à travers le budget des collectivités locales ;
- La faiblesse dans le recouvrement des recettes locales ;
- La faiblesse des subventions accordées par l'Etat aux collectivités locales et à la tutelle ;
- La mauvaise gestion des ressources mobilisées par les collectivités locales ;

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Dysfonctionnement des conseils communaux à cause de la non maîtrise du CCL et du taux élevé d'absence des conseillers communaux aux activités menées par la collectivité locale ;
- Tenue irrégulière des sessions communales ;
- Absence de textes d'application du CCL ;
- Faible présence des jeunes et des femmes dans les conseils communaux ;
- Vente illicite des domaines publics par les élus.

Débats locaux : Préfecture de Guékédou

Lieu : salle de réunion de la préfecture

Date : 24 octobre 2011

Nombre de Participants : 59

Elus CU : 6 ; Elus CR : 8 ; SGCA : 1 ; SPD : 5 ; STD : 4 ; Services communaux : 6 ; Sous préfets : 3 ; Chefs de quartiers : 2 ; OSC : 10 ; Secteur privé : 1 ; Projets/Programmes : 3 ; Citoyens : 6 ; Sages : 4

Supervision des débats : Maire de Macenta

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches.

Thèmes clés abordés :

- L'influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion des collectivités locales ;
- L'élaboration des PDL qui ne sont pas réalistes ou réalisables ;
- L'absence de textes d'application du code des collectivités ;
- La réalisation d'infrastructures et de projets communautaires sans l'implication des collectivités locales ;
- Le non respect de la durée des mandats des élus ;

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Réalisation d'activités par les collectivités locales sans se référer au plan de développement local qu'elles ont élaboré ;
- Insuffisance d'appui et d'accompagnement des collectivités locales ;
- Manque d'harmonisation et de suivi des actions menées par les ONG au sein d'une même collectivité locale ;
- Non payement, aux collectivités locales, des taxes d'exploitation de ses ressources naturelles. Les permis d'exploitation de ces ressources sont délivrés à Conakry au niveau des différents départements ministériels.

Débats locaux : Préfecture de Kissidougou

Lieu : salle de conférence de la Mairie

Date : 26 octobre 2011

Nombre de Participants : 59

Elus CU : 5 ; Elus CR : 4 ; SGCD : 1 ; SERACCO : 1 ; SPD : 5 ; STD : 6 ; Services communaux : 7 ;
Receveurs communaux : 1 ; Sous préfets : 3 ; Chefs de quartiers : 4 ; OSC : 9 ; Secteur privé : 1 ;
Projets/Programmes : 5 ; Citoyens : 3 ; Sages : 4

Supervision des débats : Maire de Faranah

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches. On a pu noter une très forte présence des jeunes filles et des garçons.

Thèmes clés abordés :

- La non implication des collectivités dans le recouvrement des recettes ;
- Le manque de vision à long terme pour le développement des collectivités locales ;
- La lenteur dans l'approbation du budget des collectivités par la tutelle (préfet, gouverneur)
- L'insuffisance de compétence des élus locaux due à leur faible niveau intellectuel et l'âge avancé de certains d'entre eux ;
- L'influence négative de la tutelle rapprochée sur la gestion des collectivités locales ;

Autres :

- Disponibilité d'un service d'assainissement efficace dans la commune urbaine de Kissidougou (femmes balayeuses).
- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Tenue irrégulière des sessions communales ;
- Manque de suivi de la mise en œuvre des projets réalisés par les ONG ;
- Manque d'entretien et de suivi des infrastructures réalisées au bénéfice des collectivités locales ;
- Elaboration des PDL qui ne sont pas réalistes ou réalisables ;
- Faible présence des jeunes et des femmes dans les conseils communaux ;

Débats locaux : Préfecture de Faranah

Lieu : salle de conférence de la Mairie

Date : 28 octobre 2011

Nombre de Participants : 60

Elus CU : 10 ; Elus CR : 8 ; SGCD : 1 ; SPD : 2 ; STD : 3 ; Services communaux : 3 ; Sous préfets : 4 ; OSC : 10 ; Secteur privé : 1 ; Médias : 1 ; Projets/Programmes : 2 ; Citoyens : 7 ; Enseignants : 2 ; Sages : 5

Supervision des débats : Maire de Kissidougou

Appréciation :

Les débats ont enregistré une forte mobilisation d'acteurs locaux évoluant dans divers secteurs. Dans l'ensemble, la réunion a été dynamique et les interventions très riches. On a pu noter une forte présence des étudiants, des associations de jeunesse et des femmes.

Thèmes clés abordés :

- Un sentiment de précarité de la fonction d' élu local ; les élus peuvent être changés à tout moment s'ils ne respectent pas les consignes de la tutelle rapprochée et du département de tutelle ;
- Une contribution inestimable des ressortissants en appui aux efforts de développement local à travers la réalisation d'infrastructures de base ;
- La tenue irrégulière des sessions communales ;
- L'absence de textes d'application du code des collectivités ;
- La faible présence des jeunes et des femmes dans les conseils communaux ;

Autres :

- Manque de transparence et de redevabilité dans la gestion des collectivités locales ;
- Non maîtrise du code des collectivités locales par les élus locaux ;
- Absence de concertations entre élus et citoyens ;
- Irrégularité de la tenue des sessions communales ;
- Déficit d'information des citoyens sur la décentralisation et absence de mécanisme d'information des populations sur les activités de la collectivité locale.

Annexe 2 : Tableau 3 – Répartition des groupes d’acteurs par débat local – version détaillée

Territoire		Collectivités locales			Administration déconcentrée			Société civile					Autres				TOTAL
Région	Préfecture	Elus / délégations spéciales	Services communaux	Chefs quartiers / présidents districts	Région	Préfecture	Sous préfecture	OSC	Religieux	Sages	Enseignants	Citoyens	Secteur privé	Partis politiques	Médias	Programmes / projets	
BOKE	Boffa	14	1	0	0	11	3	7	0	1	0	5	1	5	2	3	53
BOKE	Boké	12	3	5	0	6	2	17	1	0	0	4	1	2	3	0	56
BOKE	Fria	6	3	0	1	5	2	15	1	1	0	5	1	4	0	0	44
BOKE	Gaoual	7	4	0	0	13	4	8	2	2	0	0	3	3	0	0	46
CONAKRY	Dixinn	3	0	5	0	4	0	18	0	0	0	10	2	0	3	0	45
CONAKRY	Kaloum	2	6	16	1	3	0	20	0	0	0	10	0	0	0	0	58
CONAKRY	Matam	5	2	7	0	0	0	24	1	1	0	13	0	0	1	0	54
CONAKRY	Matoto	11	6	4	1	2	0	20	0	1	0	3	4	0	0	0	52
CONAKRY	Ratoma	9	4	6	1	3	0	18	1	1	0	3	2	0	0	0	48
FARANAH	Dabola	7	5	0	0	11	3	17	0	6	0	6	0	0	0	5	60
FARANAH	Dinguiraye	12	3	2	0	8	7	14	0	0	2	10	2	0	1	6	67
FARANAH	Farannah	18	3	0	1	6	4	10	0	5	2	7	1	0	1	2	60
FARANAH	Kissidougou	9	8	4	1	12	3	9	0	4	0	3	1	0	0	5	59
KANKAN	Kankan	15	3	1	1	8	1	10	2	4	2	4	2	0	1	2	56
KANKAN	Kérouané	14	6	3	0	11	3	9	3	4	0	4	2	0	1	0	60
KANKAN	Kouroussa	13	6	1	1	8	5	14	2	6	0	0	2	0	2	0	60
KANKAN	Mandiana	12	3	0	0	9	2	16	3	4	0	9	3	0	1	0	62
KANKAN	Siguiri	11	6	5	0	11	2	11	1	7	0	0	2	1	2	1	60
KINDIA	Coyah	16	2	16	1	13	3	20	0	0	0	9	0	0	5	0	85
KINDIA	Dubreka	9	3	3	0	11	3	10	2	0	2	0	1	0	3	0	47
KINDIA	Forécariah	13	0	1	0	16	4	16	0	0	0	8	0	0	1	1	60
KINDIA	Kindia	16	0	2	0	5	5	17	3	1	0	1	2	0	0	3	55
KINDIA	Télimélé	16	0	11	0	15	2	9	2	1	1	6	0	0	1	3	67
LABE	Koubia	2	0	0	0	2	0	24	2	0	0	2	2	0	0	0	34
LABE	Labé	10	2	0	0	11	4	20	0	0	0	1	0	0	1	4	53
LABE	Lélouma	13	0	0	0	9	3	26	4	0	0	0	5	0	2	0	62
LABE	Mali	13	2	0	0	14	1	28	0	0	0	0	2	0	2	0	62
LABE	Tougué	10	0	0	0	15	3	25	0	0	0	0	5	0	2	0	60
MAMOU	Dalaba	8	1	0	0	11	3	32	1	0	0	7	2	0	1	1	67
MAMOU	Mamou	4	0	0	0	6	2	18	1	0	0	0	2	0	1	2	36
MAMOU	Pita	8	1	0	0	12	0	18	2	1	0	0	1	0	1	0	44
NZEREKORE	Beyla	17	5	1	0	13	2	10	2	2	0	6	1	0	1	2	62
NZEREKORE	Guékédou	14	6	2	0	10	3	10	0	4	0	6	1	0	0	3	59
NZEREKORE	Lola	9	4	5	0	8	3	9	0	2	0	1	1	0	1	0	43
NZEREKORE	Macenta	14	5	0	0	9	3	8	0	2	0	3	1	0	1	2	48
NZEREKORE	N'Zérékoré	12	6	2	0	9	3	22	0	3	0	3	0	0	0	3	63
NZEREKORE	Yomou	9	5	4	0	10	3	7	1	5	0	8	0	0	0	0	52
TOTAL		393	114	106	9	330	91	586	37	68	9	157	55	15	41	48	2059